



UN REGARD DIFFÉRENCIÉ SUR LA PAUVRETÉ DES FEMMES EN OUTAOUAIS

**Un argumentaire réflexif mettant en lumière
tout le travail qu'il y a encore à faire avant
d'atteindre l'égalité de fait pour toutes les
femmes.**

AGIR
2019

Recherche, analyse et rédaction : Josiane Fleury

Révision : Diane Bertrand

Membres du comité expertise encadreur de l'étude :

Stéphanie Legros, *Antre-Hulloises*

Patricia Larue, *Clinique des femmes de l'Outaouais*

Claude Yvette Akoun, *Association des femmes immigrantes Outaouais*

Nathalie McSween, *Table de Concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais*

Joëlle Trahan, *Calas Outaouais*

Véronique Paradis, *Maison Unies-Vers-Femmes*

Marianne Lapointe, *Option femmes emploi*

Céline Lefebvre, *Maison Libère Elles*

Mélissa Beaulieu, *AGIR*

Hamida Melouane, *AGIR*

Cette étude est une initiative de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales.

« Être pauvre ce n'est pas vivre, c'est survivre ! »

Participante

REMERCIEMENTS

À toutes les étapes de la concrétisation de ce projet de recherche, nombreuses sont les femmes de la région qui ont été présentes et qui ont contribué à sa réalisation; soulignons la contribution essentielle de toutes les participantes et intervenantes des organismes communautaires des milieux rencontrés, d'AGIR et de son Comité Expertise et des différentes personnes-ressources de l'Université d'Ottawa et amis qui ont collaboré aux réflexions et au travail de révision permettant de mener à terme ce projet. Nous souhaitons également remercier toutes les travailleuses qui, malgré leur emploi du temps très chargé, ont partagé leurs perspectives et ont participé activement à la formulation de recommandations visant à mettre fin à la pauvreté des femmes en Outaouais, lors de la journée de formation et de consultation qui a eu lieu le 24 janvier 2019.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
1. CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE.....	11
1.1 Féminisation de la pauvreté : Une analyse féministe, intersectionnelle et structurelle de la problématique	11
2. CONTEXTE DE LA RECHERCHE	13
2.1 Les impacts des mesures d'austérité sur les femmes au Québec et l'état des lieux de la situation de pauvreté des femmes en Outaouais	13
2.2 Les femmes et la précarisation du marché du travail	14
2.3 Précarité, pauvreté et santé	16
3. MÉTHODOLOGIE	19
3.1 Faire valoir la parole des femmes	19
4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES GROUPES DE DISCUSSION	21
4.1 Définition : Comment définiriez-vous la pauvreté, autrement dit, qu'est-ce qu'une personne pauvre selon vous ?	21
4.2 Impacts : Comment pensez-vous que la pauvreté peut affecter la vie des gens au quotidien (vie familiale, sociale, professionnelle, etc.) ?	22
4.3 Analyse différenciée : À votre avis, est-ce que les femmes et les hommes vivent la pauvreté de la même façon ?	25
4.3.1 La précarité de l'emploi comme cause de la pauvreté des femmes	26
4.3.2 Enjeux liés au partage inégal des responsabilités familiales	27
4.3.3 Un manque de support difficile à porter	28
4.3.4 Séparation et monoparentalité	29
4.3.5 Des ressources vitales, mais insuffisantes	31

4.4 Causes : <i>Qu'est-ce qui cause la pauvreté ? Croyez-vous que les causes de la pauvreté des femmes sont les mêmes que celles des hommes ?</i>	32
4.4.1 Ressources limitées et insuffisantes : Une aide de charité qui se doit d'être bien méritée	32
4.4.2 Emploi et précarité : la situation des travailleuses pauvres	35
4.4.3 Les imprévus de la vie : pauvreté, à qui la malchance?	36
4.5 Choix des gouvernements : <i>Est-ce que les gouvernements prennent en compte les besoins des femmes ?</i>	36
4.6 Recommandations et solutions : <i>Si vous étiez première ministre, quelle mesure mettriez-vous en place pour lutter contre la pauvreté des femmes ?</i>	37
4.6.1 Égalité	37
a) Recommandations des participantes aux groupes de discussion	
b) Recommandations des travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes	
4.6.2 Accessibilité	39
a) Recommandations des participantes aux groupes de discussion	
b) Recommandations des travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes	
4.6.3 Solidarité	41
a) Recommandations des participantes aux groupes de discussion	
b) Recommandations des travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes	
5. CONCLUSION	43
RÉFÉRENCES	45
ANNEXES	49
Annexe 1 : Formulaire de consentement	
Annexe 2 : Guide d'entretien	
Annexe 3 : Invitation journée de formation, présentation et consultation	
Annexe 4 : Programme journée de formation, présentation et consultation	
Annexe 5 : Tableau des recommandations priorisées par les travailleuses	

INTRODUCTION

En Outaouais, comme partout à la grandeur du Québec, nombreux sont les projets de recherche-action ayant été menés par les groupes communautaires et les organisations féministes qui ont eu comme objectif de mettre de l'avant la voix des citoyens et citoyennes. Dans la même optique, la présente recherche réalisée par AGIR – *Assemblée des Groupes de femmes d'Interventions régionales* – se veut porteuse de la parole des femmes afin de mettre de l'avant le vécu et le ressenti des femmes vivant en situation de pauvreté.

Ainsi, ce document présentant la recherche ***Un regard différencié sur la pauvreté des femmes en Outaouais*** est divisé en cinq grandes sections. D'abord, nous présentons le cadre d'analyse de la recherche avec une approche féministe, intersectionnelle et structurelle, puis nous exposons le contexte de la recherche qui consiste en un état des lieux de la situation de pauvreté des femmes dans la région. Par la suite, nous présentons la méthodologie de la recherche de même que les résultats obtenus lors des groupes focus réalisés avec les femmes de la région à l'hiver 2017. Finalement, nous résumons les différentes recommandations des participantes afin d'améliorer l'état actuel des lieux et par le fait même, les conditions de vie des femmes au Québec et en Outaouais. Ensuite, découlant de ces recommandations, nous exposons celles priorisées par les intervenantes communautaires de la région travaillant auprès des femmes. Cette dernière phase du projet a été concrétisée par une journée de formation-présentation-consultation-réseautage ayant eu lieu en janvier 2019.

Par ce travail de recherche, nous voulons insister sur l'importance d'utiliser l'ADS+ – l'analyse différenciée selon les sexes – comme cadre d'analyse dans la conception, l'élaboration et l'évaluation de toutes mesures, pratiques ou décisions gouvernementales; la voix des femmes via les groupes focus réalisés témoigne d'ailleurs très clairement de cette nécessité.

1. CADRE D'ANALYSE DE RECHERCHE

1.1 FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ : Une analyse féministe, intersectionnelle et structurelle de la problématique

Au cours des prochaines pages, nous présentons certaines causes de la « féminisation de la pauvreté ». Toutefois, avant de présenter un bref état des lieux des conditions de vie des femmes au Québec, nous expliquons l'importance d'avoir une analyse féministe, intersectionnelle et structurelle de ce genre de problématique. D'abord, dans son AVIS : les femmes et la pauvreté en Outaouais, AGIR (2012) souligne l'importance d'adopter une perspective genrée et d'utiliser l'ADS+ (analyse différenciée selon les sexes) lors de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projet de loi : « on peut définir l'ADS+ comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens [...] et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. » (p. 11)¹. Dans le contexte politique, l'ADS+ est un outil à privilégier afin de reconnaître et mettre en lumière les réalités différenciées et les discriminations spécifiques que vivent les femmes. Le but ultime étant évidemment l'atteinte de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes et cela passe donc aussi par la reconnaissance du fait que l'égalité entre les genres n'est toujours pas atteinte en 2018. Cela est particulièrement vrai pour les femmes issues de la diversité.

Dans la littérature comme dans l'intervention, on remarque que certains groupes de femmes vivent des situations d'extrême précarité. En ayant une perspective intersectionnelle, on tient en compte des différentes formes d'oppression qui sont spécifiques aux femmes issues de la diversité et qui les mènent bien souvent à vivre dans une grande pauvreté. Autrement dit, certaines femmes, en plus de vivre les discriminations systémiques liées à leur genre, devront aussi affronter les oppressions découlant de leur race (couleur de peau, culture, religion, langue, etc.) et de leurs autres statuts (social, économique, juridique, etc.). Apparaît ici naturellement la notion d'intersectionnalité, concept au départ développé par Crenshaw (1991). Par exemple, une femme blanche, monoparentale et en situation de handicap vivra des difficultés lui étant bien spécifiques, mais celles-ci ne seront pas les mêmes que celles vécues par une femme noire, nouvellement immigrée qui ne parle pas le français ou l'anglais. De

¹ À ce sujet, voir aussi le Plan d'action 2007-2010 présenté par le Secrétariat de la condition féminine intitulé Implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales.

même, les embûches que vivra une jeune femme arabe homosexuelle ne seront pas les mêmes que celles auxquelles devra faire face une femme âgée vivant seule et aux prises avec un problème de santé mentale. Ceci est d'ailleurs soutenu par la *Nova Scotia Association of Women's Centres* qui nous rappelle que « la vulnérabilité des femmes à la pauvreté est augmentée par la racialisation, l'âge, l'origine ethnique, la santé physique et mentale, la géographie et le statut d'immigrante. » (2013, p.1). À ce sujet, la question de l'équité salariale démontre clairement l'importance d'avoir une lunette féministe intersectionnelle. En effet, malgré la loi sur l'équité salariale entrée en vigueur il y a maintenant plus de 20 ans, les femmes du Québec gagnaient encore en 2016 à peine 88,6 % du revenu des hommes (Conseil du statut de la femme, 2017). Or, si l'on regarde plus loin, on constate que l'écart se creuse lorsqu'on ajoute la race à la variable du genre. En effet, selon des données récentes de l'AFPC² les femmes noires « gagnent 63 cents pour chaque dollar gagné par un homme blanc, et 85 cents pour chaque dollar gagné par une femme blanche. » (AFPC, 2018). Malheureusement, ces chiffres nous rappellent que l'équité salariale est loin d'être atteinte au Québec pour toutes les femmes, et ce, principalement pour les femmes issues de la diversité.

Finalement, c'est pourquoi il est, selon nous, essentiel de garder une vision structurelle de la féminisation de la pauvreté, comme expliqué plus haut les discriminations ne se vivent pas uniquement au niveau microsocial, c'est-à-dire entre les individus. Elles se vivent aussi à bien plus grande échelle, dans les rapports macrosociaux, à travers les nombreuses structures de notre société. Ainsi, il est question d'une « « matrice des oppressions » et de « systèmes d'oppressions intercroisées » pour désigner les liens entre le sexisme, le racisme et d'autres systèmes d'oppressions » (Lévesque et Lapierre, 2013, p. 51.). Pour ne nommer que quelques exemples, on peut faire des liens entre la colonisation et le racisme systémique de même qu'entre la structure de l'emploi, le patriarcat et le sexisme. En conservant une lunette structurelle, on garde en tête que certains groupes en société sont privilégiés, alors que d'autres sont opprimés du fait de leur appartenance à un groupe d'individus, par exemple être une femme, être une personne racisée, faire partie de la communauté LGBTQ, etc.

² Alliance de la fonction publique du Canada

2. CONTEXTE DE LA RECHERCHE

2.1 Les impacts des mesures d'austérité sur les femmes au Québec et l'état des lieux de la situation de pauvreté des femmes en Outaouais

Maintenant que les angles d'approches de la recherche ont été exposés, nous présentons dans la prochaine section un bref aperçu des conditions de vie des femmes au Québec des suites des mesures d'austérité. Des sujets, tels que la précarisation du marché de l'emploi, le travail invisible et la santé des femmes, sont abordés. En commençant, comme le dit le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, la ligue des droits et libertés et le regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) (2015), il faut savoir que l'ADS+ est souvent absente des décisions budgétaires des gouvernements. Autrement dit, les instances gouvernementales ne prennent pas en compte les conséquences différenciées de leurs choix politiques sur les femmes. Or, ce manque de rigueur budgétaire n'est pas sans conséquence, car l'austérité occasionne une régression en termes d'égalité pour les femmes.

D'abord, les coupures faites en santé et dans les services sociaux ont des impacts bien particuliers sur les femmes. Ce sont elles qui doivent pallier la baisse de services; elles sont nombreuses à être mères et/ou proches aidantes. À ce sujet, on peut penser aux coupes dans l'aide et le soutien à domicile offerts aux personnes âgées et aux parents d'enfants ayant des besoins spéciaux (par exemple pour les enfants en situation de handicap). De même, comme l'offre de services diminue, lorsque les familles n'ont pas les moyens financiers pour consulter au privé, elles doivent patienter sur les longues listes d'attente du réseau public afin d'avoir accès aux services d'une psychologue, d'une travailleuse sociale, d'une orthophoniste, d'une nutritionniste, etc. À titre d'exemple, une participante partage que son enfant a dû attendre 3 ans avant d'avoir accès aux services d'une orthophoniste. Autrement, si le besoin est trop urgent et que le privé devient la seule option, les familles devront couper ailleurs tel que se priver de sorties, d'activités ou d'un voyage d'été en famille (ROCFM, 2016). Finalement, comme les femmes représentent près de 80% du personnel travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN, 2018), ce sont elles qui, conséquemment, doivent subir les conditions de travail exténuantes du réseau telles que les heures supplémentaires obligatoires et le manque de personnel. À ce sujet, l'APTSQ nous apprend effectivement que 60% du personnel professionnel et technique du réseau public souffre de détresse en emploi.

Par ailleurs, on ne peut passer sous silence les importantes coupures faites en éducation. Outre tous les enjeux liés à la baisse des services offerts aux élèves et l'augmentation du nombre d'élèves par classe, une autre difficulté à laquelle doivent se buter les familles est la hausse des coûts à déboursier afin de combler le manque de services offerts par l'école. De même, le manque d'aide est aussi pesant pour les enseignantes, car elles doivent se débrouiller seules avec des classes de plus en plus nombreuses remplies d'élèves avec des besoins particuliers.

Rappelons également, la situation critique dans laquelle se retrouvent les organismes du milieu communautaire. En effet, ceux-ci sont fortement touchés par les mesures d'austérité. Ils survivent avec un financement critique. Ce sous-financement se traduit par une non-reconnaissance du travail qui s'y fait et se ressent sur le salaire des travailleurs; les paies sont maigres et n'assurent pas un niveau de vie décent aux travailleuses qui sont pourtant de plus en plus nombreuses à avoir une formation universitaire.

En conclusion, on constate que dans les secteurs qui semblent être les plus touchés par les mesures d'austérité du gouvernement en place – le tiers secteur, l'éducation, la santé et les services sociaux – les femmes y sont surreprésentées la main d'œuvre en grande majorité, car il s'agit là d'emplois typiquement féminins. Cette réalité caractérise très bien ce qu'on appelle la précarisation de l'emploi féminin; nous y reviendrons dans la prochaine section. De surcroît, la Ligue des droits et libertés et le regroupement des organismes en défense collective des droits (2015) rappellent que « la diminution du soutien de l'État dans l'attribution de soins et de services sociaux se traduit[t] par une augmentation du travail invisible des femmes » (p.15). Voilà une autre conséquence importante découlant directement des mesures d'austérité du gouvernement en place. Effectivement, ce n'est pas parce qu'un État se désengage du social que sa population a moins besoin de soins et de services en matière de santé et d'éducation. En réalité, cela n'a pour effet que de transférer cette charge de travail sur les épaules des femmes et des mères. Les services offerts par le biais des ressources communautaires ne sont pas non plus à négliger, car ces organismes interviennent auprès d'une très vaste population vivant bien souvent dans la précarité (pauvreté, exclusion, stigmatisation, etc.) et ayant besoin de soutien à différents niveaux.

2.2 Les femmes et la précarisation du marché du travail

Si nous constatons que le précédent gouvernement a contribué à la précarisation du marché de l'emploi féminin, il importe aussi de mentionner qu'au départ, c'est la ségrégation et la sectorisation des « emplois féminins » qui ont mené à leur discrédit et à leur sous-

rémunération le tout assorti de minimes ou d'aucune protection sociale. Au pays et dans la province, voici quelques chiffres récents qui témoignent de la précarisation de l'emploi féminin. D'abord, au Québec, 58,2% des travailleurs au salaire minimum sont des femmes (Conseil du statut de la femme, 2018, p. 30). En 2017, les femmes de la province étaient près de deux fois plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel soit 24,3% contre 13% (Idem, p. 23). Or, si 65% des employés à temps partiel sont des femmes, « moins de la moitié sont admissibles à l'assurance-emploi » (Women's Centres Connect, 2013, p. 2). Ironiquement, comme les femmes vivent plus longtemps, cela signifie « [qu'] elles se retrouvent sans sécurité financière [plus longtemps que les hommes] à la retraite puisqu'elles ont occupé des emplois moins bien payés et souvent sans avantages sociaux » (LDL et RODCD, 2015, p. 15) tels que l'assurance emploi et les régimes de retraite.

En 2017, le salaire horaire moyen des femmes représentait 89,8% (Conseil du statut de la femme, 2018, p. 28). Si certains diront que ces chiffres se rapprochent tout de même de plus en plus d'une égalité salariale, rappelons que selon les données de 2016, le revenu total médian³ des femmes représente[ait] 71,5% de celui des hommes » (Conseil du statut de la femme, 2017, p. 21). En d'autres mots, cela signifie que les femmes sont toujours nombreuses à travailler à un salaire bien inférieur à celui des hommes ; il ne faut donc pas se laisser tromper par cette moyenne et le 89,8% qui nous laisse croire que nous sommes plus près de l'égalité salariale que nous le sommes en réalité.

En adoptant une perspective intersectionnelle, on constate que les femmes racisées et issues de l'immigration vivent des difficultés bien particulières. En effet, les discriminations liées à la race et au genre, auxquelles il faut parfois ajouter la barrière de la langue, rendent difficiles leur accès au marché du travail et leur reconnaissance à salaire égal. Elles se retrouvent trop souvent fortement démunies. À titre d'exemple, « le taux de chômage chez les femmes noires est de 11 %, soit plus du double de la moyenne nationale pour l'ensemble des Canadiennes » (AFPC, 2018). Ainsi, de façon très marquée pour ces femmes, les embûches auxquelles elles se frappent en matière d'emploi fragilisent leur autonomie et leur sécurité économique (LDL et RODCD, 2015) les rendant particulièrement vulnérables à d'autres problématiques telles que la violence conjugale, l'isolement social, etc. Dans un autre ordre d'idées, une autre situation à adresser est celle des travailleurs pauvres, car 40% des personnes vivant en situation de pauvreté sont en emploi (ATD Quart monde, 2017); il s'agit des travailleurs à temps partiel, au salaire minimum, ayant des postes saisonniers ou à contrat, etc. De même, l'ATD Quart Monde

³ « La médiane d'un ensemble de valeurs ([échantillon](#), [population](#), [distribution de probabilités](#)) est une valeur x qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales : mettant d'un côté une moitié des valeurs, qui sont toutes inférieures ou égales à x et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs, qui sont toutes supérieures ou égales à x [...] Intuitivement, on peut dire que la médiane est le point milieu de l'ensemble¹, qu'elle divise en deux moitiés. » – Wikipédia, 2018

rappelle que couper dans l'aide de dernier recours n'est pas une bonne stratégie pour favoriser le retour en emploi, car cela fragilise au contraire le retour au travail : « Transport, alimentation, santé, vêtements, téléphone, internet ... toutes ces dépenses sont nécessaires à la recherche d'un emploi. En coupant dans le revenu d'aide sociale, on dégrade les conditions de vie, on fragilise les personnes et on diminue les chances de retour au travail » (2017, p. 6). À ce sujet, l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économique) nous donne des exemples dans sa recherche *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ?* Entre autres, on y apprend que le revenu et l'aide aux familles bénéficiant de l'aide de dernier recours se sont améliorés et que donc le nombre de familles monoparentales sur l'aide sociale a diminué de 46% en 10 ans. Or, le revenu des personnes seules assistées sociales a diminué – couvrant 60% des besoins de base en 2000, il n'en couvrait que 49% en 2010 – et leur nombre est resté le même (ADT Quart monde, 2017, p. 6 dans IRIS, 2012). Ainsi, si le but est de favoriser le retour en emploi, on ne peut que constater que des politiques austères telles que le projet de loi 70 (ou loi 25) ne sont pas les mesures à privilégier. Ironiquement, c'est pourtant l'objectif premier de cette loi adoptée à l'automne 2016 par les décideurs actuels. En terminant, il est aussi très important de mentionner que 50% des personnes vivant dans la pauvreté ont une contrainte à l'emploi (maladie, incapacité, limitation, enfants à charge, etc.); ces personnes, même si elles le voulaient, ne sont donc pas aptes à l'emploi (Ibid.). Or, ces contraintes sont parfois difficiles à faire reconnaître aux yeux du gouvernement et, d'autres fois, ne le sont tout simplement pas.

2.3 Précarité, pauvreté et santé

Avant de conclure la section contexte de la recherche, il importe d'exposer certains autres éléments démontrant de quelles façons la précarité et la pauvreté affectent la santé des femmes et donc nécessairement leurs conditions de vie. Deux de ces éléments sont le partage inégal des responsabilités familiales au sein des couples et la non-reconnaissance du travail invisible réalisé par les femmes au sein de la société. En effet, le travail de mère au foyer, de proche aidante et de bénévole n'est pas reconnu dans notre société, car il n'est pas rémunéré. Cependant, l'ATD Quart Monde (2017) révèle qu'il crée une très grande richesse pour le Canada représentant le 1/3 du PIB du pays soit 235 milliards/an (p.2). Bien entendu, cette charge de travail est souvent très lourde pour les femmes et on le sait, la situation ne s'améliorera pas en contexte d'austérité; épanouissement professionnel et vie de famille vont rarement de pair pour une grande majorité des femmes. Lorsque les femmes œuvrent sur le marché de l'emploi, toutes ces responsabilités de mère, de proche aidante et de bénévole deviennent difficiles à gérer et rendent (accentuent) le risque d'épuisement très important dû à la surcharge de travail. Dans ces situations, la conciliation travail-famille mène bien souvent à des interruptions

de carrière et à une hausse de l'absentéisme au travail, ce qui n'est pas sans conséquence : baisse du revenu et dépendance financière, instabilité en emploi, réduction de l'expérience accumulée et diminution des protections à la retraite, etc.

Tel que mentionné ci-haut, un travail fortement dévalué, au sein de notre société, est celui de mère au foyer. AGIR (2012) rapportait dans *l'avis des femmes et la pauvreté* qu'au sein des foyers monoparentaux de l'Outaouais, les femmes étaient seules à exercer ce rôle dans 84,4% des cas (p.8). Si ce chiffre est un exemple criant du partage inégal des responsabilités familiales, il est d'autant plus inquiétant sachant que « plus de la moitié des mères-chefes de familles monoparentales vivent dans la pauvreté » (Comité-femmes Vallée-de-la-Gatineau, 2017, p.20). Lorsque ces femmes n'ont pas d'emploi (rémunéré), elles sont nombreuses à être sur l'aide sociale. Cela est d'ailleurs le cas de près de 50% des femmes qui quittent les maisons d'hébergement selon le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Sachant ainsi qui sont les principales bénéficiaires de l'aide de derniers recours, on comprend que les coupures dans ce type de programmes sociaux freinent l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes (entre les genres).

Cela étant dit, il importe d'exposer les graves conséquences de la pauvreté et la précarité sur la santé des femmes. D'abord, le Comité-femmes Vallée-de-la-Gatineau (2017) rappelle que la santé d'une personne est influencée par le contexte socio-économique dans lequel elle gravite. Autrement dit, on voit une corrélation entre le fait de vivre dans un milieu défavorisé et les problèmes de santé physique et psychologique, la surmédicalisation, le vieillissement précoce et la diminution de l'espérance de vie, etc. Par exemple, à Montréal, la différence d'espérance de vie entre les quartiers riches et pauvres est de 11 ans. En effet, « le diabète, les maladies du cœur et les dépressions y sont plus communs. Le taux de suicide peut y être deux fois plus grand » (ATD Quart Monde, 2017, p. 4.). La situation des mères monoparentales illustre tristement bien cette réalité. Par exemple, elles consomment davantage de médicaments que les autres mères en plus de vivre une « détresse psychologique particulièrement élevée » (Comité-femmes Vallée-de-la-Gatineau, 2017, p. 20). Cette détresse psychologique peut s'expliquer de bien des façons : stress lié au risque d'itinérance en raison du manque de logements abordables, insécurité alimentaire, violences – entre autres sexuelle – perpétrées par un colocataire ou un propriétaire, abus sexuels vécus dans l'enfance ou exploitation sexuelles, violence conjugale, etc.

En résumé, la pauvreté et la précarité que vivent de trop nombreuses femmes ont de graves impacts sur leur santé et conséquemment leurs conditions de vie. Qu'elles aient un emploi rémunéré ou non, les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes et cela affecte autant leur santé physique que psychologique ; on porte directement atteinte à leur

intégrité et leur dignité et cette réalité est exacerbée dans un contexte d'austérité. Preuve à l'appui, selon la recherche de 2017 réalisée par le Comité Femmes Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de leur projet *Où en sommes-nous, Analyse des conditions de vie des femmes de la Vallée-de-la-Gatineau*, 36% des femmes sondées partagent avoir « vu leur situation financière régresser au cours des deux dernières années » (p. 9). Elles sont claires sur les impacts des mesures d'austérité du présent gouvernement et sur la régression en termes d'égalité qu'elles entraînent : « Perte de droits, perte de plaisir. Retour à servir mon mari » (p.6). Ce projet de nos consœurs Val-Gatinoises est fort intéressant dans la mesure où il nous éclaire en plus sur la situation des femmes vivant en milieu rural. En effet, celles-ci vivent des réalités bien spécifiques telles que le manque d'emplois, le fait d'être plus enclines à l'isolement social et donc aux violences en plus de devoir jongler avec les problématiques liées au transport qui affectent leur autonomie de même que leur vie sociale et professionnelle ; le transport en commun étant souvent inexistant en région. Cette recherche confirme d'ailleurs l'importance d'avoir une lunette féministe et d'utiliser l'ADS+ lorsque des choix politiques sont faits, mais cela en ayant aussi une vision intersectionnelle de la féminisation de la pauvreté. En effet, outre le genre, de nombreuses autres variables entrent aussi en ligne de compte tels que le lieu de résidence (habiter en ville ou en région), la race (ethnicité, religion, culture et autres), la langue, l'orientation sexuelle, l'âge, etc.

Tous ces constats ont mené le Comité expertise d'AGIR à donner la parole aux femmes de Gatineau qui vivent quotidiennement dans la précarité économique. C'est donc la parole de ces femmes qui a guidé ce projet.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 Faire valoir la parole des femmes

La rédaction de ce projet de recherche s'est échelonnée de l'automne 2017 à l'hiver 2019. Un important travail de recherche, de mise en commun, de partage et de correction a été réalisé. À l'hiver 2017, lors de la phase conception du projet ***Un regard différencié sur la pauvreté des femmes en Outaouais***, AGIR, dans un souci d'inclusion et de représentativité des femmes de la diversité, a envoyé une invitation à plusieurs organismes communautaires œuvrant auprès des femmes de la région afin de participer au projet de recherche. Parmi eux, huit (8) ont répondu à l'appel et ont pris en charge l'aspect recrutement par le biais des femmes utilisant et fréquentant leur organisme. Au total, 48 femmes bénéficiant de leurs services ont été rencontrées dans le cadre des groupes de discussion. Cet échantillon a été construit en collaboration avec des organismes communautaires œuvrant dans divers domaines : employabilité, hébergement, immigration, judiciarisation, intégration, soutien et accompagnement, etc.

Lors de la réalisation des *groupes de discussion*, un guide d'entretien basé sur cinq grandes questions a été utilisé afin d'animer les discussions. Ainsi, les grands thèmes en lien avec la pauvreté qui ont été abordés avec les femmes sont les suivants : définitions, impacts (conséquences), analyse différenciée, causes et choix des gouvernements. De même, une dernière question leur a été posée : « Si vous étiez première ministre, quelle mesure mettriez-vous en place pour lutter contre la pauvreté des femmes ? ». Leurs recommandations de ce côté ont pu être regroupées en trois grands thèmes : égalité, accessibilité et solidarité.

Après avoir consulté les femmes qui fréquentent les organismes et qui vivent en situation de pauvreté, il est apparu important de recueillir le point de vue des travailleuses œuvrant au sein d'organismes membres d'AGIR qui offrent des services diversifiés aux femmes de la région. Ainsi, pour finaliser la recherche qualitative le comité expertise d'AGIR⁴ a repris les trois grands thèmes cités plus haut (égalité, accessibilité et solidarité) pour organiser une rencontre de formation et de consultation qui a eu lieu le 24 janvier 2019.

⁴ Ce comité réfléchit, discute et met en place des stratégies et actions sur les enjeux touchant la condition féminine.

Vingt-deux participantes, venant d'organismes diversifiés, ont assisté à cette rencontre⁵. Le programme de cette journée a été divisé en trois temps. Une formation portant sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a d'abord été offerte. Le travail de recherche de la présente étude a ensuite été présenté. Une période de consultation a enfin été consacrée à l'identification et la formulation de recommandations.

Pour illustrer concrètement la façon dont les participantes sont parvenues à formuler des recommandations, le présent paragraphe explique le déroulement de la période de consultation. Dans un premier temps, chaque participante a été invitée à réfléchir et à répondre individuellement à la question suivante : *Si vous étiez première ministre, quelles mesures mettriez-vous en place pour lutter contre la pauvreté des femmes ?* Dans un second temps, chaque participante a été amenée à discuter et à partager ses réponses à cette question avec les autres participantes de son groupe et à les catégoriser en fonction des trois thèmes retenus⁶ soit : égalité, accessibilité ou solidarité. Dans un troisième temps, chacun des groupes a été amené à identifier, parmi les mesures choisies, une à prioriser. Une plénière en grand groupe a permis de rassembler l'ensemble des mesures priorisées. Pour terminer l'exercice, chaque participante a été invitée à faire usage de la «Zone de délinquance» qui consistait à se prononcer quant aux mesures n'ayant pas été priorisées au sein de son groupe, mais qui, selon elle, étaient particulièrement importantes pour lutter contre la pauvreté des femmes. Dans le présent travail, ces recommandations ont été calcifiées à même les trois grands thèmes retenus.

⁵ Maison Unies-Vers-Femmes, Libère-Elles, Pour Elles des Deux-Vallées, Option Femmes Emploi, Calas Outaouais, Antre-Hulloise, Clinique des femmes de l'Outaouais, Société Élisabeth Fry Outaouais et AGIR Outaouais.

⁶ Il s'agit des mêmes thèmes identifiés à la section 4.6 du présent document.

4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

4.1 DÉFINITION : *Comment définiriez-vous la pauvreté, autrement dit, qu'est-ce qu'une personne pauvre selon vous ?*

À ce sujet, les participantes ont été très généreuses dans leurs partages et elles ont expliqué le vécu de la pauvreté de multiples façons. D'abord, tous les groupes ont nommé la pauvreté économique; être pauvre c'est manqué de la base, avoir de la difficulté à payer le minimum soit le loyer, la nourriture, l'Hydro, les déplacements, les soins de santé, etc. De même, les participantes ont expliqué que la pauvreté ouvre aussi bien souvent la porte à une escalade de problématiques multiples et complexes; elles utilisent par exemple des mots tels qu'injustice, insécurité, dépendances et violences pour exprimer cette réalité. Être pauvre ce n'est pas vivre, c'est survivre. Autrement dit, les participantes expliquent que la pauvreté c'est de sans cesse devoir faire des choix qu'on n'aurait pas eu à faire autrement. Par exemple, passer du temps avec ses enfants et être pauvre, ou travailler et avoir un peu plus de moyens, mais ne pratiquement jamais voir ses enfants. D'autres femmes donnent comme exemples d'injustice et d'iniquité des chances, le fait de ne pas pouvoir gâter son enfant ou avoir les moyens de lui payer une professeure d'aide alors que toi-même tu n'as pas la scolarité pour le faire ou encore devoir penser à la criminalité comme stratégie de survie.

**« La pauvreté nous fait faire des choses qu'on ne fait pas habituellement...
...comme venir ici à la banque alimentaire »
– Une participante.**

De plus, les participantes expliquent que pour celles qui survivent en situation de pauvreté, il est bien difficile de ne pas nommer l'insécurité comme réalité marquant leur quotidien; elles nomment comme situations stressantes le paiement des factures par exemple

**« La pauvreté c'est un problème social [bien que] les conséquences se vivent individuellement »
– Une participante.**

ou encore les stratégies à utiliser pour faire face aux imprévus de la vie, mais ce, sans moyen financier. On comprend bien que les femmes qui vivent dans la pauvreté vivent de nombreuses embûches tout au long de leurs démarches pour tenter de s'en sortir, car les options sont limitées. Du reste, à ces difficultés s'ajoutent l'incompréhension sociétale face à la pauvreté qui se traduit par un jugement et une

importante responsabilisation des personnes vivant dans la pauvreté en regard de leur situation; en d'autres mots, on nous accuse et nous traite comme si on avait choisi la pauvreté dans notre vie. Par la suite, les participantes expliquent que les femmes qui vivent en situation de pauvreté sont grandement à risque de devenir dépendantes d'autrui pour arriver à joindre les deux bouts; elles sont donc aussi fortement à risque d'être victimes de relations abusives et violentes. Un exemple concret donné est le fait de devoir quémander un « lift », car le transport en commun en Outaouais n'est pas une option abordable pour les femmes en situation de pauvreté.

**« Quand on vit
dans la pauvreté,
on n'a pas les
mêmes droits »
– Une participante.**

De plus, plusieurs des groupes rencontrés ont aussi exprimé le fait que la pauvreté est aussi une situation imprévisible qui peut toucher n'importe qui à un moment de sa vie; maladie, deuil, etc. Finalement, au-delà de la pauvreté économique, les femmes ont échangé au sujet de plusieurs autres formes que peut prendre la pauvreté. Elles ont mentionné la pauvreté culturelle que peuvent vivre les femmes immigrantes qui sont isolées de leurs proches et qui sont sans repère dans un nouvel environnement et la pauvreté institutionnalisée que vivent les communautés autochtones. Finalement, les participantes ont aussi partagé que la détérioration de la santé, le manque de support social et l'absence de spiritualité peuvent aussi être vécus comme une forme de pauvreté.

4.2 IMPACTS : Comment pensez-vous que la pauvreté peut affecter la vie des gens au quotidien (vie familiale, sociale, professionnelle, etc.)?

La deuxième question posée aux femmes touchait les conséquences découlant d'un vécu dans la pauvreté. Par le partage des propos des femmes au cours des prochains paragraphes, nous comprenons rapidement que la pauvreté a réellement cet effet « boule de neige » décrit par plusieurs des femmes rencontrées dans le cadre des groupes focus.

Ainsi, les femmes expliquent que la pauvreté a des effets marqués sur plusieurs sphères dans la vie d'une personne. D'abord, elles expliquent de plusieurs façons les impacts de la pauvreté sur l'estime de soi. Par exemple, elles témoignent du fait que la pauvreté vient avec de lourds jugements de la part des gens qui n'ont, pour la majorité, jamais été dans cette situation et qui donc ne comprennent pas l'anxiété et le stress qui y sont associés au quotidien. Plusieurs femmes dénoncent aussi les préjugés et l'étiquette qui viennent avec le fait d'être une

personne assistée sociale; les femmes bénéficiaires de l'aide sociale vivent de multiples formes de discrimination. Or, une participante rappelle pourtant qu'une incapacité au travail ou qu'un trouble de santé mentale, ça ne saute pas toujours aux yeux. À ce niveau, le regard et le jugement de l'autre sont pesants, dévalorisants et dégradants. De plus, les participantes expliquent que lorsque l'on vit une situation de pauvreté, c'est comme si le monde entier se donne un droit de regard sur notre vie; il faut donc constamment justifier nos choix, nos droits, nos besoins, etc. Par exemple, une des femmes explique que quand on est sur l'aide sociale, c'est comme si on n'avait pas le droit de ne rien faire ou de ne rien avoir. On ne peut pas avoir une auto, on ne peut pas fumer, on ne peut pas boire de boissons gazeuses, etc. Une autre participante témoigne de son côté du jugement dont les gens peuvent aussi être victimes dans le processus de demande d'aide. Elle explique par exemple que quand on est pauvre, on doit aussi avoir l'air pauvre si on veut avoir accès à de l'aide. Pour donner suite à un événement lui étant arrivé, elle nous raconte que si on est « trop bien habillée », il faudra expliquer pourquoi on a besoin de nourriture : « ***pas assez bonne pour avoir la nourriture, ein t'es qui toi, t'es habillé comme ça, alors on va te donner un, un pain de moins toi parce que t'es habillé comme ça*** » – ***Une participante***. Son discours témoigne ici de façon très marquée le jugement, la honte et l'humiliation que peuvent vivre les personnes en situation de pauvreté, et ce, ironiquement, même lors de leurs démarches pour tenter de se sortir de la pauvreté. Ces jugements constants amènent chez plusieurs un sentiment d'infériorité et de non-accomplissement; pour certaines, il semble même parfois n'y avoir aucune issue, car peu importe les choix faits, elles seront et se sentiront bien souvent jugées de toute façon.

De plus, les femmes témoignent aussi du fait que la pauvreté mène inévitablement à une iniquité des chances; en situation de pauvreté, les gens ont moins d'opportunité que ce soit au départ au niveau de l'éducation – poursuivre des études postsecondaires par exemple – qu'éventuellement sur le marché du travail; les personnes en situation de pauvreté sont plus à risque de maintenir un emploi précaire ou encore d'éprouver des difficultés d'insertion en emploi. De même, les femmes expliquent que par survie, plusieurs n'auront d'autres choix que de se tourner vers la criminalité (vol de paniers d'épicerie pour nourrir la famille, vente de drogues, activités liées à la prostitution, etc.). La pauvreté a aussi un effet sur la confiance en soi, car elle mène à une perte d'autonomie et d'indépendance : toujours devoir quémander, demander de l'aide, quêter, etc. Par ailleurs, les participantes expliquent aussi que la honte et la perte de fierté qui y sont associées peuvent aussi expliquer pourquoi la pauvreté mène parfois à l'isolement.

Tout au long des groupes focus, une autre conséquence centrale, nommée par les femmes en lien avec le vécu de la pauvreté, est son impact sur la santé. Les femmes ont illustré de plusieurs façons les conséquences de la pauvreté sur la santé physique, mentale et

psychologique. Nombreuses sont celles ayant fait un lien direct entre pauvreté et mauvaise alimentation, alors que comme une participante l'explique l'alimentation **« C'est à la base d'une vie meilleure pi cette base-là tu l'as pas fek en partant là, tout de suite, on est un peu handicapé » – Une participante.** Bien qu'essentiel à plusieurs, les femmes rencontrées expliquent que les banques alimentaires ne sont pas adaptées aux besoins des familles (ex : allergies, intolérances, diabète, TDAH, etc.), la nourriture n'y est souvent pas fraîche et diversifiée; les fruits et légumes sont rares tandis que les produits transformés sucrés sont populaires et ont donc des effets marqués sur la santé de ceux qui ne peuvent s'en priver. De plus, le témoignage suivant d'une participante révèle aussi l'effet croisé qu'il peut y avoir, en plus, sur la santé psychologique des utilisatrices et utilisateurs des ressources de dépannages alimentaires : **[...] Je comprends que c'est des dons là, ..., c'est sûr que ça peut t'empêcher de mourir de faim de manger une galette avec ben du sucre, mais idéalement parlant, c'est vraiment la base, pi c'est la grosse misère », « juste avant la poubelle, c'est toi » – Deux participantes.**

Bien que la société mette beaucoup d'accent sur l'importance de bien manger – alimentation saine et équilibrée, peu sucrée, biologique, etc. – on comprend rapidement que cela n'est pas accessible et adapté aux réalités des personnes vivant en situation de pauvreté.

Les femmes ajoutent qu'une personne vivant en situation de pauvreté n'a pas les mêmes droits et accès en matière de soins de santé. Elles illustrent ce propos en donnant comme exemple le fait de ne pas avoir certains médicaments couverts sur l'aide sociale, de ne pas pouvoir se payer des services au privé pour éviter les longues listes d'attente ou encore de devoir vieillir misérablement, car n'ayant pas les moyens de se payer des soins adaptés et/ou au privé. Une des participantes donne comme exemple les mauvais traitements et la négligence que subissent quotidiennement plusieurs aînés dans les résidences pour personnes âgées.

Les participantes rappellent aussi qu'un vécu dans la pauvreté peut avoir de gros impacts sur la santé mentale. Elles nomment à plusieurs reprises le stress, l'anxiété et la dépression comme conséquences directes. Elles expliquent que l'isolement et la consommation sont des moyens souvent utilisés pour vivre avec toutes les émotions négatives qui viennent avec le fait de vivre dans la pauvreté. Par exemple, une participante explique qu'on finit par s'éloigner de nos amies et amis, car on n'a plus les moyens financiers pour les suivre dans leurs sorties, activités ou voyages. Les femmes déclarent que plusieurs conséquences connexes au vécu dans la pauvreté ont aussi des effets sur la santé psychologique des femmes, tel que le fait d'être prise dans une relation violente et abusive.

Les femmes ont aussi fait ressortir de nombreux impacts de la pauvreté sur la famille. Par exemple, gérer un budget serré en s'assurant de ne pas manquer d'argent à la fin du mois, et ce, en répondant aux besoins des enfants devient un défi de taille. Elles expliquent que cette situation mène aussi à une grande instabilité, car un rien, un simple imprévu, suffit à tout déséquilibrer. De plus, en étant sur l'aide sociale, la surveillance exercée est tellement grande, qu'il devient quasi impossible d'économiser pour justement prévenir ses imprévus. Or, avec des enfants, économiser de petits surplus serait fort utile pour traverser des périodes plus difficiles financièrement, tels que la rentrée scolaire, les anniversaires ou la fête de Noël par exemple ou encore pour couvrir des soins de santé (ex. : dentiste). Les femmes expliquent qu'en situation de pauvreté, les moyens manquent pour gâter les enfants ; il faut constamment dire « non » en expliquant qu'il faudra attendre. Celles-ci ajoutent que si les cadeaux sont considérés comme un luxe ; ils sont, pour les enfants, on le sait, importants et fort significatifs. Un autre impact de la pauvreté au sein de la famille, mentionné par les femmes, est lié à l'école. Elles expliquent que l'école est une institution normative qui est fort exigeante envers les familles – dîners et collations, matériel scolaire, sorties scolaires, etc. –, et ce, sans considération pour les moyens financiers réels des parents, les enfants s'y comparent énormément (vêtements, vacances, chalet, etc.) et sont à risque d'y vivre du rejet et/ou de l'intimidation. Une autre conséquence de la pauvreté sur la famille, mentionnée par les femmes, touche l'accessibilité des activités. Elles expliquent par exemple qu'il y a peu d'activités familiales gratuites ; il faut donc constamment se serrer la ceinture, pas de sorties au restaurant, au cinéma, etc. Les activités sportives sont souvent fort coûteuses et donc non accessibles pour les familles à faible revenu à moins de s'associer à *Centraide* par exemple. Elles expliquent que ces ententes sont souvent de courte durée – par exemple une année – et qu'elles apposent aussi l'étiquette de « famille à faible revenu » au jeune et sa famille. Ainsi, si l'année suivante la famille n'a pas les moyens de payer, le jeune ne pourra plus y participer; un risque possible de déception de plus que bien souvent les parents ne veulent pas prendre.

4.3 ANALYSE DIFFÉRENCIÉE : À votre avis, est-ce que les femmes et les hommes vivent la pauvreté de la même façon ?

Par cette question, l'objectif était de faire ressortir chez les participantes leur analyse différenciée face à la question de la pauvreté des femmes. Au fil des échanges, celles-ci ont fait ressortir de nombreuses réflexions, touchant entre autres la question de la précarité de l'emploi féminin, de l'iniquité dans le partage des responsabilités familiales et de l'importance d'avoir des ressources adaptées aux besoins des femmes.

4.3.1 La précarité de l'emploi comme cause de la pauvreté des femmes

Tout au long des groupes de discussion les participantes ont été nombreuses à soulever le fait que les femmes vivent davantage de pauvreté économique que les hommes. Le vivant depuis fort longtemps, l'une d'elles a d'ailleurs mis de l'avant la résilience des femmes, leur souplesse et leur créativité à trouver des solutions pour survivre dans un contexte de grande pauvreté. Bien que les pistes d'explication de la féminisation de la pauvreté puissent provenir de différents horizons, lorsqu'on discute de l'enjeu de la précarité de l'emploi féminin, on ne peut passer sous silence la question de l'équité salariale. Ainsi, les femmes sont nombreuses à avoir soulevé l'enjeu des salaires insuffisants ; elles expliquent qu'elles se brûlent au travail, mais que ça ne rapporte quasiment pas plus que si elles restaient à la maison, car la paie n'est pas suffisante. Les femmes doivent avoir plusieurs emplois ici et là pour survivre, car un seul salaire féminin n'est souvent pas assez pour faire vivre la famille. Une fois toutes les factures payées, les participantes expliquent qu'il ne reste souvent presque plus rien pour vivre le reste du mois, et ce, même en travaillant.

À l'aspect du faible salaire s'ajoutent de nombreuses autres variables qui sont communes aux emplois typiquement féminins, soit le travail à temps partiel et les horaires atypiques de soir et de fin de semaine par exemple. Les participantes ajoutent que les femmes n'ont bien souvent pas accès aux mêmes postes et opportunités d'emplois payants que les hommes – ces derniers seront davantage ciblés dans certains secteurs, tels que la gestion par exemple –, et ce, sachant aussi bien que, de leur côté, les emplois typiquement féminins sont pour la plupart, sous-rémunérés. Elles renchérissent que cette discrimination sexiste existe aussi de façon marquée dans les postes de pouvoir ; à cela les participantes ajoutent que les hommes sont aussi parfois complices et nuisent aux femmes en les empêchant d'atteindre l'égalité en ayant accès à des postes décisionnels. Elles donnent comme exemple le fait que les femmes doivent souvent prouver qu'elles méritent l'emploi et sont compétentes. Elles disent : il faut toujours se battre, travailler plus fort et ceci est d'autant plus vrai dans les métiers typiquement masculins. Cette situation est d'autant plus vraie pour les femmes qui ont des antécédents judiciaires, car celles-ci vivent d'énormes discriminations à l'emploi en raison de leur dossier judiciaire. Finalement, les participantes amènent aussi l'aspect du harcèlement au travail comme cause de précarité de l'emploi féminin, car elles expliquent que de nombreux milieux de travail ne sont pas sécuritaires pour les femmes. Cela est fort problématique sachant que les femmes n'ont pas toujours la possibilité de quitter leur emploi, et ce, même si elles y vivent du harcèlement... nous y reviendrons un peu plus loin.

**« Quand j'allais travailler, après que j'avais toute fini de payer, il me restait 30 piaces »
– Une participante.**

4.3.2 Enjeux liés au partage inégal des responsabilités familiales

En continuant, lorsqu'on parle de questions qui touchent l'égalité, la dimension du partage des tâches familiales peut difficilement être évitée. En couple ou cheffe de famille monoparentale, les participantes aux groupes de discussion en ont longuement discuté en regard des situations qui les freinent dans leur marche vers l'atteinte de l'égalité. D'une part, elles expliquent que les mères monoparentales se heurtent à plusieurs barrières dans leurs démarches d'insertion sur le marché de l'emploi. Par exemple, le prix des garderies est souvent trop élevé considérant le faible revenu des femmes ; autrement dit, ces femmes ne sont souvent pas gagnantes d'aller travailler, car elles ne rapporteront qu'un maigre salaire supplémentaire – particulièrement, si elles travaillent au salaire minimum ou à temps partiel –, et ce, en ayant en plus, du fait de travailler, que très peu de temps à passer avec leurs enfants. De plus, si elles s'insèrent sur le marché du travail suite à un programme d'employabilité, elles perdront à ce moment les subventions pour la garderie auxquelles elles avaient auparavant droit en étant dans le programme ; subventions parfois vitales pour ces mères qui souhaitent réintégrer le marché de l'emploi.

Quoi qu'il en soit, certaines femmes n'ont tout de même pas d'autre choix que d'aller travailler afin de rapporter l'argent supplémentaire nécessaire pour assurer la survie de la famille. Dans cette situation, les participantes expliquent que la femme devra souvent jongler seule, qu'elle soit en couple ou monoparentale, avec les nombreuses responsabilités familiales (rendez-vous médicaux, journées fériées et congés scolaires, enfant(s) malade(s), etc.) et un employeur possiblement peu accommodant. Dans cette éventualité, la femme à risque de perdre son emploi vivra un stress important. Sans d'autres choix, la femme en viendra peut-être même à tolérer des situations de violence et de harcèlement au travail par peur de perdre un emploi vital à la survie de la famille si elle dénonce la situation dont elle est victime.

Dans un autre ordre d'idée, certaines femmes immigrantes ayant participé aux groupes de discussion partagent que le fait de ne pas travailler – par choix ou par nécessité – pour être avec les enfants les mène à un très grand isolement ; une femme immigrante travaillant maintenant en intervention témoigne bien de cette situation : **« elles disent qu'elles n'ont jamais vécu une pauvreté dans leur vie, que le fait de vivre ici sans personne; elles sont isolées de leur famille, isolées de leur environnement, isolées de leur communauté »**. Cette pauvreté sociale représente un important choc culturel pour plusieurs femmes immigrantes, car elles se retrouvent dorénavant seules et isolées pour accomplir toutes ces tâches liées à la famille; cette situation est un exemple de ce qu'elles décrivent comme étant une pauvreté culturelle. Plusieurs autres femmes rencontrées valident aussi le fait que de ne pas travailler, et ce, quelle

qu'en soit la raison, contribue à leur isolement social, car elles perdent une opportunité importante de se créer un réseau de support en dehors du nid familial.

4.3.3 Un manque de support difficile à porter

Lors des discussions, les femmes ont mis de l'avant le fait que les ancrages du patriarcat sont responsables de nombreuses inégalités et ajoutent que si le travail d'éducation afin de changer les mentalités est crucial, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Par exemple, certains hommes ont grandi avec l'image du *papa roi* tandis que d'autres femmes se sont fait enseigner que la seule voix valable est celle du mari ; ces rôles sociaux bien ancrés sont donc inévitablement difficiles à déconstruire et il est parfois bien délicat de parler de questions touchant l'égalité. Une participante ajoute que cela est d'autant plus vrai lorsqu'on sait que **« quand on est dans une position privilégiée au sein de la société, on n'a pas tendance à se remettre en question. »** Les hommes ne se sentent bien souvent pas touchés, car n'ayant jamais vécu les conséquences de ce que c'est que de vivre de la violence par exemple ; dès lors, nul besoin d'adresser des questions qui ne nous concernent pas.

Ce silence face aux questions touchant l'égalité et les conditions de vie des femmes ont eu d'importantes conséquences qui se vivent encore aujourd'hui, telles que le faible ou non-investissement des hommes au sein de la sphère familiale. Lors des groupes de discussion, les participantes expliquent que les femmes s'épuisent à prendre soin de leur famille seule. Lorsque les femmes sont en couple et qu'elles travaillent, le partage inégal des responsabilités familiales demeure ; on parle ici de la double journée de travail. Les participantes expliquent que bien souvent les femmes n'ont pas le droit d'être fatiguées, car c'est à elles que revient le soin des tâches liées à la maison et aux enfants. Lorsque la mère reste à la maison pour s'occuper de ces responsabilités à temps plein, elle ne sera que rarement reconnue dans ce travail – on y accorde peu de reconnaissance et on ne le rémunère pas –, elle n'aura pas la chance de se créer un réseau à l'extérieur de la sphère familiale et ne sera donc pas valorisée à ce niveau, car elle sera, à l'inverse, isolée.

Isolées et sans emploi, les femmes perdent leur autonomie et deviennent dépendantes de leur partenaire ce qui les met à risque de vivre des situations de contrôle et de violence desquelles il est extrêmement difficile de s'en sortir seule. De cette dépendance découle de multiples formes de violence : psychologique, verbale, financière, sexuelle, contrôle, isolement, etc.

Une femme témoigne qu'à un moment, son copain a décidé qu'il ne voulait plus aller la conduire à ses rendez-vous. Or, elle n'avait pas l'argent pour se déplacer en autobus et étant en probation ; elle avait donc l'obligation de se présenter à divers rendez-vous. On comprend donc que le contrôle et la violence qu'exerce un conjoint sont lourds de conséquences pour les femmes; celles-ci sont en plus, bien souvent, isolées alors elles sont limitées dans l'aide qu'elles peuvent aller chercher dans leur réseau (famille, amis, ressources, etc.). Une des participantes travaillant auprès de femmes marginalisées explique que cette dépendance découle directement de la pauvreté économique que vivent les femmes de façon plus marquée : **« Le nombre de femmes qui viennent ici qui ont une auto là [...] c'est 1% de notre clientèle pi quand je parle aux gens qui font affaire avec le CRC qui est notre équivalent un peu là comme ils ont toutes des chars ces gars-là pi eux autres amènent leurs blondes ici, mais ça crée comme, je sais pas, t'as accès à des services, mais seulement si quelqu'un t'amène pi t'as pas nécessairement la meilleure relation avec cette personne-là, mais tu en as besoin. »**

– Une intervenante

« Il disait tu te fais vivre, fek tu fais le souper, tu fais le ménage, tu t'occupes des enfants pi t'as rien en échange. Fek je faisais tout ça, j'avais rien tellement que quand je suis partie pi que j'ai réussi à avoir mon premier chèque d'aide sociale, je me trouvais riche parce qu'il me restait 50 piaces à la fin du mois, j'avais jamais eu ça depuis des années ».

– Une participante.

4.3.4 Séparation et monoparentalité

Dans cette dynamique de violence conjugale, les menaces font aussi partie du quotidien. Les femmes partagent par exemple que les violences verbales, telles que **« si tu me quittes, je ne vais pas payer la pension, vous allez vivre dans la misère, etc. »**, sont monnaie courante. Lors d'une séparation, les femmes sont donc fortement à risque de vivre de la pauvreté; plusieurs participantes donnent l'exemple de la nécessité d'utiliser les services de l'aide juridique lorsque le père des enfants refuse de payer la pension. Elles ajoutent même que certains déclareront faillite ou iront sur l'aide sociale afin d'éviter à tout prix d'offrir la part du soutien financier qui leur revient. De plus, lors d'une séparation, si la femme était mère à la maison et que le couple n'était pas marié, la femme n'a pas de protection et n'est pas reconnue dans tout le travail fait à la maison et auprès des enfants; voilà pourquoi on parle de travail invisible. Si le partenaire payait la maison avec son revenu d'emploi, la femme se retrouvera sans rien, et ce, malgré tout son investissement dans la sphère familiale. En cas de séparation, les femmes expliquent que de nombreuses procédures font obstacle aux femmes qui essaient de se libérer d'une relation abusive, telles que les délais d'attente pour recevoir les allocations

familiales, l'aide sociale ou un logement à prix modique. Ces barrières structurelles placent les femmes dans des situations de grande précarité et sont déconnectées des besoins et des réalités que vivent les femmes et les mères.

« Moi, me priver pas de trouble, je l'ai fait durant des années, mais mes enfants ont jamais rien manqué pi là, cette année, je voyais que vraiment là même à Noël ils n'auraient même pas de cadeaux » – Une participante.

On comprend rapidement que pour ces femmes, la période post séparation, bien que libératrice et gage d'une grande réappropriation de pouvoir, est parsemée d'embûches. Par exemple, la garde des enfants vient avec plusieurs responsabilités difficiles à concilier avec un faible revenu telle qu'avoir un appartement avec un nombre approprié de chambres pour ne pas avoir de problème avec la protection de l'enfance, avoir un emploi avec un horaire adapté pour arriver à payer la garderie et respecter les

heures d'ouverture, se priver de nourriture pour se conformer aux règles de l'école en matière de lunchs et collations, etc. Avec ou sans emploi, les participantes expliquent qu'il devient très difficile et épuisant pour la femme qui a la garde de ses enfants de se sortir de la pauvreté. Être maman monoparentale est un travail en soi, lorsqu'un 2^e voire un 3^e emploi rémunéré s'ajoute afin de rapporter un revenu supplémentaire nécessaire à la survie de la famille et pour répondre aux besoins des enfants, la situation devient fort précaire pour la femme. Cela est d'ailleurs particulièrement vrai lorsque le père ne s'implique pas. Or, les participantes expliquent que cela est fréquent ; les hommes ont parfois d'autres priorités que de s'occuper et de payer pour leurs enfants. Le témoignage suivant d'une des participantes le met clairement en lumière : **« Fek hier je lui écris : est-ce que tu as pensé pour la semaine de relâche pi il me répond : ben je ne pense pas parce que je pensais aller avec des amis louer un chalet pendant cette semaine-là. [...] là je dis ben crime c'est parce que moi cette semaine-là ça va me coûter 300 piaces, c'est quasiment mon salaire au complet pour envoyer les enfants dans une garderie privée [...] »**

Les participantes expliquent que les mères, elles, ne se donnent pas – et ne peuvent pas se donner – cette liberté-là que de ne pas être disponibles pour leurs enfants ou ne pas payer pour leurs soins comme le font certains pères qui refusent simplement de payer la pension. Cela réaffirme le partage inégal des responsabilités au sein des familles en ce qui a trait, entre autres, aux enfants et expose à nouveau que cette lourde charge revient, trop souvent systématiquement, à la femme. Sans support, ce désir des mères de permettre à leurs enfants d'avoir une vie *normale*, comme les autres enfants, est difficile, demande beaucoup de privations et n'est, malgré tout, pas toujours possible.

4.3.5 Des ressources vitales, mais insuffisantes

Lors des échanges, les femmes ont partagé l'importance d'avoir des ressources sécuritaires et adaptées à leurs besoins. En effet, elles expliquent que les organismes de soutien et d'accompagnement les aident à connecter avec le milieu et leur ouvrent des portes. Elles misent sur le fait que les programmes de pré employabilité et de retour à l'école par exemple, afin d'être plus adaptés aux réalités des femmes et des mères, devraient être plus flexibles et prendre en considération, entre autres, leurs obligations familiales. Elles ajoutent que ces différentes ressources communautaires les aident aussi à briser l'isolement et à se créer un réseau d'entraide ce qui est particulièrement important pour les femmes nouvellement immigrantes et celles qui vivent de la violence conjugale. Les participantes partagent un manque de ressource de protection pour les femmes qui vivent des situations de violence et de grande précarité (violence conjugale, exploitation sexuelle, itinérance, etc.). Par exemple, pour les femmes qui font de la prostitution, il est très difficile de se sortir de la pauvreté. Lorsqu'elles sont « pimpées », ces femmes vivent dans des relations de violence, de contrôle, de peur et de domination. Le vécu de la pauvreté, particulièrement lorsqu'il est arrimé au travail du sexe, est empreint de honte, d'humiliation et de violences de toutes sortes. En résumé, les participantes clament l'importance des ressources qui viennent en aide aux femmes prises dans la pauvreté et la violence, et ce, sans discrimination. À ce niveau, les participantes dénoncent la situation des femmes sans papier – sans statut –, car ces femmes sont d'autant plus à risque de vivre des situations de violence, car elles ne peuvent avoir un emploi légitime. Celles-ci n'ont pas non plus accès aux soins de santé, ce qui est particulièrement dangereux en cas de grossesse ; une des participantes met en lumière cette discrimination et ce racisme systémique et explique que cela porte directement atteinte à la santé et la sécurité des femmes.

Par ailleurs, les participantes soulèvent aussi les discriminations que vivent les femmes judiciairisées, c'est-à-dire ayant des antécédents judiciaires. D'une part, celles-ci vivent de la discrimination à l'emploi en raison de leur dossier judiciaire. D'autre part, ces femmes se heurtent à des jugements sociaux très sévères ; la criminalité des femmes et des mères étant moins acceptée dans notre société. Ces femmes se heurtent aussi à ces jugements et cette discrimination dans leur recherche de services. Un exemple donné par une participante est celui d'un CLSC qui donnerait des billets d'autobus aux femmes pour qu'elles se déplacent à certains de leur rendez-vous, mais pas pour se rendre à leur rendez-vous de suivi probatoire. Une autre discrimination est en lien avec les ressources d'hébergement. Dans les maisons pour femmes

**« Faire de la prostitution, vendre mon corps pour être capable de manger et avoir une place à coucher, des fois un motel, j'avais pas de place, j'étais itinérante » –
Une participante.**

judiciarisées, les hébergées voient leur chèque d'aide sociale coupé, en raison du fait qu'elles y sont logées et nourries. À l'inverse, les femmes hébergées dans une maison pour femmes victimes de violence voient leur chèque bonifié. Cela est pourtant ironique sachant que les femmes sont nombreuses à naviguer à travers les diverses ressources disponibles. Une autre conséquence de cette discrimination à l'égard des femmes judiciarisées est le manque de services qui leur est alloué. Il y a moins de places dans les maisons de transition et il n'y en a pas dans toutes les régions, il y a moins de financement et donc moins de programmes offerts aux femmes judiciarisées, bien que ceux-ci soient obligatoires et souvent mandatés par la Cour ou les Centres jeunesse par exemple. Ainsi, les participantes nous éclairent sur ces injustices qui sont lourdes de conséquences pour elles : détention prolongée, problèmes liés à la garde de leurs enfants, peu de ressources d'aide dû au faible financement, etc.

4.4 CAUSES : *Qu'est-ce qui cause la pauvreté ?* Croyez-vous que les causes de la pauvreté des femmes sont les mêmes que celles des hommes ?

À la suite des échanges entre les participantes quant à la question de l'analyse différenciée de la pauvreté des femmes, trois éléments principaux sont ressortis, soit d'une part le manque de ressources et d'aide offerte à la population, d'autre part la précarité du marché de l'emploi et finalement les imprévus de la vie.

4.4.1 Ressources limitées et insuffisantes : Une aide de charité qui se doit d'être bien méritée

Comme pistes d'explications, les femmes ont d'abord fait ressortir la question du manque d'accès et de l'iniquité dans l'accès aux ressources. En revenant avec les exemples présentés précédemment par les femmes, la pauvreté peut être causée par le non-accès à des soins de santé pour les femmes immigrantes sans papier par exemple ou par la discrimination dont fait l'objet les femmes judiciarisées. À ces injustices et discriminations s'ajoute par ailleurs le trop peu d'aide offerte à la population. Les participantes expliquent qu'on choisit en plus qui aura accès à ces ressources d'aide limitées ; le témoignage suivant d'une des femmes en dit long « *On donne aux bons pauvres et c'est toute au compte-gouttes* ». Il y a toujours trop peu de ressources et on continue de couper dans les services offerts à la population. Lorsque de l'aide est offerte, une participante explique que l'accès est toujours de plus en plus restreint : aide sociale, chômage, banques alimentaires, longue liste d'attente pour les soins de santé, etc. Les participantes donnent plusieurs exemples à ce sujet. Au niveau des prestations d'aide

sociale et de chômage, les démarches sont longues et fastidieuses pour possiblement y avoir accès. Il faudra déboursier pour fournir divers documents exigés et une fois le dossier complété, il faudra encore patienter, car il devra être étudié. Or, tel qu'en témoignent les participantes en se basant sur leurs propres expériences, ces longs mois sans prestations freinent les femmes qui souhaitent se sortir de relations abusives. L'extrait suivant le met bien en lumière :

« J'ai pas eu le temps de planifier ma séparation, je me suis sauvée, c'était question de vie ou de mort là. Je suis arrivée en ville avec mes pack sacs pi mes ptits, j'ai été à l'aide sociale et ils m'ont dit : t'es propriétaire d'une ferme, t'as pas droit à l'aide sociale. Ok, mais c'est parce que je l'ai pu là la ferme. Bien dis-y [au conjoint violent] qu'il vende la ferme. Ben oui, moi j'ai la chienne de ma vie là, pi je vais aller y exiger qu'il vende sa ferme tsé » – Une participante.

Ce passage témoigne bien des embûches que le système crée pour les femmes qui tentent de se sortir de relations de violence; on constate ainsi à quel point il n'est pas adapté aux besoins et aux réalités de vie des femmes. À l'inverse, ses critères d'exclusion contribuent ironiquement à perpétuer la pauvreté et les violences faites aux femmes. Les participantes expliquent que la surveillance liée au fait d'être bénéficiaire d'aide sociale et le traitement reçu à leur bureau contribuent à la honte et à l'humiliation liées au fait d'être une personne, une femme, une mère, une assistée sociale.

Lors des groupes de discussion, les femmes ont abordé, à de nombreuses reprises, la question des allocations familiales. Bien qu'elles soient une aide considérable non négligeable pour les familles et les mères, celles-ci ainsi que les autres formes d'aide offerte sont insuffisantes et ne croissent pas au même rythme que le coût de la vie. Ces sommes sont minimales et il devient très difficile de se faire un budget, car l'argent manque, tout simplement. Lorsque la femme n'a pas d'emploi rémunéré, car elle est mère au foyer par exemple, il s'agit bien souvent de son seul revenu, mais les montants sont insuffisants pour lui assurer une autonomie financière vis-à-vis de son conjoint. Ce dernier, en travaillant à un emploi rémunéré, gagnera bien souvent bien plus que les seules allocations familiales reçues par la femme. De surcroît, dans le cas des familles recomposées / reconstituées, le calcul des allocations familiales versées en fonction du revenu familial est aussi problématique. En effet, sachant que les hommes ont bien souvent un salaire supérieur à celui des femmes, une mère verra ses allocations familiales réduites si son conjoint a un revenu supérieur. Or, cela est fort problématique sachant que le conjoint n'aidera pas nécessairement à payer pour les enfants de sa conjointe, et ce, malgré le fait que celle-ci soit pénalisée suite à une réduction de ses allocations familiales. Une révision dans la façon de calculer ces allocations en fonction du revenu individuel devrait donc être faite afin d'éviter que les mères ne soient désavantagées et

s'appauvrissent. Une telle initiative permettrait de tendre vers une plus grande égalité en diminuant la dépendance financière des femmes à l'égard de leur conjoint.

Finalement, les choix que fait l'État actuellement causent la pauvreté. L'aide offerte, en plus d'être insuffisante, n'est pas adaptée, car le fait de donner un chèque d'aide sociale et un logement à prix modique à une personne, n'adresse en rien les causes profondes de la pauvreté et maintient cette même personne dans la précarité. Autrement dit, bien qu'essentielle, cette aide matérielle n'amène pas de réelles solutions au problème de la pauvreté des femmes, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, on continue de ne pas reconnaître le travail invisible réalisé par les femmes, car on ne le rémunère toujours pas. On néglige les impacts multidimensionnels des violences faites aux femmes. On continue de nier et de ne pas agir sur la question du racisme systémique en ce qui a trait par exemple à la non-reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'expérience des personnes immigrantes. À cet effet, les témoignages des femmes immigrantes ayant participé aux groupes de discussion sont poignants et nous permettent de constater que ce racisme systémique, outre la pauvreté qu'il crée, a d'autres impacts majeurs sur la vie et la santé mentale des personnes immigrantes : **« ...je suis qui ici ? Pratiquement je suis rien, je suis personne j'avais un certain statut, j'avais mon boulot comptable, je donnais des cours à l'université, j'avais ci, j'avais ça. J'arrive au Canada, mon premier travail c'était chez Tim Horton à servir du café. Ça m'a pris 4 mois avant de dire à ma mère » / « C'est dommage parce que dans ton pays, tu as choisi ce que tu aimes. Arrivée au Canada, on te force à faire ce que tu n'aimes pas juste pour survivre » – une participante**

Ces partages des femmes immigrantes témoignent, entre autres, des impacts du racisme systémique qu'elles vivent sur leur santé mentale ; en effet la non-reconnaissance de leurs diplômes et expériences passées crée de la frustration et porte atteinte à leur estime de soi. Les femmes expliquent que les exigences⁷ pour obtenir une équivalence ne sont pas adaptées aux réalités de vie des mères et de leur famille ; les femmes manquent parfois de temps et d'argent pour y arriver, car elles doivent aussi répondre aux besoins des enfants et payer le loyer et les factures. Or, les participantes expliquent que ces discriminations ne sont pas légitimes, car les diplômes sont valables et ne sont pas falsifiés. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle contribue à la dépendance financière des femmes à l'égard de leur conjoint ce qui accroît leur vulnérabilité et les met grandement à risque de vivre de multiples formes de violence. Cette discrimination systémique bloque les femmes dans leur émancipation et dans leur marche vers l'atteinte de l'égalité.

⁷ Ces exigences peuvent être de refaire plusieurs cours, passer divers examens, payer x et y choses, etc.

4.4.2 Emploi et précarité : la situation des travailleuses pauvres

Après avoir échangé sur la question de l'aide et des ressources, un second élément amené par les participantes en ce qui a trait aux causes de la pauvreté est lié à la précarité de l'emploi. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, l'emploi n'est pas gage de sécurité économique pour tous. En effet, les femmes expliquent que le gouvernement incite les gens à travailler, mais ce, à n'importe quel prix. Les femmes vivent, d'une part, les revers de la précarisation du marché de l'emploi : emplois sous-rémunérés / salaire insuffisant, horaire non adapté et à temps partiel, mauvaises conditions de travail, peu ou pas d'avantages sociaux, etc. D'autre part, elles doivent jongler avec l'iniquité dans le partage des responsabilités familiales; lorsqu'elles sont en emploi, la conciliation travail-famille devient donc un défi de tous les jours.⁸ En résumé, les participantes expliquent que pour espérer avoir une plus grande autonomie et sécurité financière, les femmes davantage que les hommes devront aller à l'université, mais malgré cela, leur diplôme ne leur permettra bien souvent pas d'avoir un emploi aussi payant que plusieurs métiers typiquement masculins qui ne nécessitent qu'une courte formation professionnelle bien moins coûteuse telle que plusieurs métiers de la construction.

« J'ai recommencé à travailler à temps plein, mais je pars le matin à 6h45 et je vois pas mes enfants, j'arrive pas chez nous avant 6h le soir, bien les enfants je les vois une heure ou deux avant qu'ils se couchent pi c'est tout là tsé oui j'ai plus d'argent pour payer leurs activités pi tout ça, mais j'ai beaucoup moins de temps avec eux »
– Une participante.

Une participante explique que les effets sur la santé mentale sont importants lorsque même en travaillant à temps plein, on peine à payer ses factures en raison d'un revenu insuffisant. Une autre ajoute qu'être mère et travailleuse implique aussi moins de temps passé avec ses enfants. Cela est particulièrement déchirant lorsque de travailler n'amène qu'un mince revenu supplémentaire, mais quand bien même vital à la survie de la famille :

Une dernière participante explique qu'il y a parfois peu d'avantages liés au fait de travailler à temps plein, et ce, particulièrement quand la paie est maigre, car en tant que salarié, il n'y a pas accès aux services et soins de santé couverts par la sécurité du revenu. Or, cette couverture est non négligeable, car quand bien même elle travaillerait à temps plein, si le salaire est trop faible, une mère monoparentale, ne pourra probablement pas s'offrir et offrir à ses enfants plusieurs soins de santé tels que le dentiste et l'optométriste. Par ailleurs, plusieurs

⁸ Une participante explique donc que ce sont les structures sociales et la société en tant que enferment les femmes dans la pauvreté : « la société comment elle est bâtie elle maintient les femmes plus dans la pauvreté ».

ressources telles que les banques alimentaires et les organismes communautaires qui peuvent offrir aux familles une aide considérable ne sont ouvertes que les jours de semaine. Une mère travailleuse peut donc se voir priver de ces aides vitales si son horaire de travail coïncide avec celui des ressources. Selon les participantes, l'insuffisance des salaires peut expliquer que certaines personnes prennent la décision d'être bénéficiaires de l'aide sociale, car certains services de base sont couverts et ne seraient possiblement pas accessibles, ironiquement, en travaillant. Cela est aussi très vrai pour les mères monoparentales, car la survie de la famille est particulièrement fragile avec un seul salaire féminin.

4.4.3 Les imprévus de la vie : pauvreté, à qui la malchance ?

Les participantes ajoutent que *« personne n'est à l'abri »* de la pauvreté et qu'un seul évènement peut parfois venir tout chambouler : maladie, deuil, divorce, dépendance, violence, imprévu, etc. Bien souvent, à la suite de ce genre d'épreuve, tout est à rebâtir et plusieurs embûches rendent le processus encore plus difficile : chômage insuffisant, assurances qui ne veulent pas payer, épuisement des économies jusqu'à se retrouver sur l'aide sociale, consommation, trouble de santé mentale, etc. Plusieurs femmes autochtones rencontrées mettent l'accent sur le fait que la pauvreté n'est pas un choix et qu'elle peut aussi bien souvent être accidentelle des suites d'une épreuve de la vie. Or, à la suite d'un évènement bouleversant qui mène parfois à la pauvreté, la situation se transforme bien souvent en une escalade de difficultés dont il est parfois bien difficile de se sortir. Par exemple, la maladie peut mener au chômage, puis à l'aide sociale. Cette situation de pauvreté, ce changement de statut social ajouté à la maladie peut, on le comprend, mener à la dépression, à la consommation et à d'autres types de problématiques. Un autre exemple nommé à plusieurs reprises par les participantes est la pauvreté liée au fait de quitter un partenaire violent. Elles expliquent que de se libérer du cercle de la violence conjugale mène bien souvent à une grande précarité financière. Le témoignage suivant l'exprime clairement : *« On est pauvre, ma fille et moi, mais on se sent mieux que comme on était avant parce qu'on a des ami(es), on peut parler à la famille, on peut sortir »* – Une participante.

4.5 CHOIX DES GOUVERNEMENTS : Est-ce que les gouvernements prennent en compte les besoins des femmes ?

En réponse à cette dernière question, les femmes sont d'avis que de tolérer la pauvreté et de voir cette réalité comme une problématique individuelle plutôt que sociale est un choix et un problème de société. Autrement dit, les participantes expliquent que si la pauvreté n'est pas un choix fait par les personnes qui la vivent, elle n'est pas non plus une fatalité et pourrait être

évitée si le gouvernement le souhaitait. Elles s'accordent pour dire que par le choix de l'iniquité salariale les gouvernements contribuent à la féminisation de la pauvreté. Les femmes partagent que de créer et accepter la pauvreté de son peuple est un choix sociétal et une décision politique. Les participantes expliquent qu'on choisit de ne pas offrir le support nécessaire aux personnes nouvellement immigrées qui ne parlent pas le français, on choisit de limiter l'aide en coupant constamment le financement des organismes communautaires et en réduisant les prestations de l'aide de dernier recours, on choisit de ne pas offrir davantage de logements abordables, on choisit de ne pas payer les mères à la maison, etc. une femme amène une réflexion intéressante : *«Moi, je me questionne, est-ce que le gouvernement y veut maintenir ces situations-là, est-ce que c'est juste on dit oui on donne l'aide sociale, on donne l'aide alimentaire, on donne, est-ce que c'est juste pour endormir le peuple ? »*. En d'autres mots, est-ce que l'État souhaite réellement creuser pour comprendre et s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté ou ne prétend-il pas plutôt simplement de faire du mieux qu'il peut dans le contexte actuel? Dans les faits, tel que l'exprime une des participantes, notre société capitaliste n'a-t-elle pas plutôt avantage à conserver une strate sans cesse grandissante de la population dans la pauvreté? Quoi qu'il en soit, les participantes s'entendent aussi pour dire que les causes de la pauvreté ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes. L'organisation de la société crée cette différenciation et une foule de facteurs expliquent que les femmes soient, encore aujourd'hui, bien plus pauvres que les hommes.

4.6 RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS : *Si vous étiez première ministre, quelle mesure mettriez-vous en place pour lutter contre la pauvreté des femmes ?*

Les réponses des 48 participantes aux groupes de discussion et des 22 travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes se regroupent en trois grands thèmes généraux, soit : égalité, accessibilité et solidarité.

4.6.1 ÉGALITÉ

a) Recommandations des participantes aux groupes de discussion

Dans un premier temps, les participantes soulèvent en grande majorité l'enjeu de l'iniquité des salaires. Elles demandent aussi une hausse des salaires, et ce, particulièrement dans les emplois typiquement féminins. Elles exigent une plus grande reconnaissance du travail invisible réalisé par les femmes dans les diverses sphères de notre société. Cela passe par un soutien offert aux mères à la maison et aux femmes cheffes de familles monoparentales. Les participantes expliquent que la reconnaissance de leur rôle passe, entre autres, par la

rémunération de leur travail. Ce soutien est d'autant plus important pour les mères monoparentales afin de leur permettre de répondre, par exemple, aux exigences de plus en plus élevées du milieu scolaire; nous y reviendrons.

D'autre part, les participantes demandent davantage de reconnaissance aux femmes qui s'impliquent dans le milieu communautaire et qui y font du travail bénévole. Une des participantes témoigne d'ailleurs que cette réalité maintient les femmes dans la pauvreté – car il s'agit encore une fois d'un travail non rémunéré – et celle-ci ajoute que le gouvernement compte sur ce travail bénévole pour assurer la survie des organismes, et ce, malgré un financement toujours insuffisant.

b) Recommandations des travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes

Les travailleuses ont évoqué quatre recommandations en lien avec l'atteinte de l'égalité. Elles font d'abord valoir la primauté de garantir à l'ensemble de la population un revenu viable. Ainsi, elles recommandent aux décideurs de se référer à l'indicateur du revenu viable développé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), plutôt que la Mesure du panier de consommation (MPC) lors de l'élaboration de plans de lutte à la pauvreté. De surcroît, tel que préconisé dans le mémoire du Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, les travailleuses ajoutent que l'indicateur utilisé devrait faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) (RGFCN, 2019). Comparativement à la MPC qui « [...] ne fait qu'indiquer le niveau de revenu disponible nécessaire à la couverture des besoins de base [...] », l'indicateur du revenu viable permet « [...] de mesurer un seuil à partir duquel il est possible de considérer qu'une personne sort de la pauvreté » (IRIS, 2019). Comme l'indique Philippe Hurteau, chercheur à l'IRIS:

Pour considérer qu'une personne est sortie de la pauvreté, le fait que celle-ci soit capable de se payer le minimum vital n'est pas suffisant. Elle doit être capable de faire des choix, d'avoir une marge de manœuvre pour les imprévus, de parvenir à mettre de l'argent de côté pour ses vieux jours, de pouvoir payer pour ses soins dentaires, etc. C'est tout cela que mesure le revenu viable, en se basant sur le coût réel de la vie dans différentes localités et en fonction des différents types de ménage (IRIS, 2019).

Ensuite, elles revendiquent une meilleure reconnaissance des emplois traditionnellement féminins et du travail non rémunéré des femmes. Une reconnaissance qui pourrait, par exemple, s'observer grâce à l'augmentation des salaires offerts aux personnes qui occupent ces emplois et par la rémunération du travail invisible des femmes et de leur implication bénévole.

De surcroît, elles souhaitent que pour un même service offert, le financement attribué aux ressources qui viennent en aide aux femmes soit le même que celui attribué aux organismes pour hommes. À cet égard, une travailleuse mentionne qu'une ressource d'hébergement pour hommes se voit octroyée un financement de 27\$ par jour par lit comparativement à trois fois moins pour un même service offert dans une ressource pour femmes⁹.

Enfin, elles font valoir l'importance de mettre en place des stratégies qui permettent d'assurer aux enfants une éducation non genrée et dépourvue de stéréotypes de genre.

4.6.2 ACCESSIBILITÉ

a) Recommandations des participantes aux groupes de discussion

Dans un deuxième temps, dans l'optique de lutter contre la pauvreté des femmes, les participantes demandent une meilleure et plus grande accessibilité aux services et aux ressources d'aide. Elles exigent que les coupures dans les services publics et le milieu communautaire cessent et elles revendiquent davantage de services sociaux gratuits : garderies, milieu scolaire¹⁰, transport en commun, soins de santé, etc., de même qu'une réduction des listes d'attente pour avoir accès à ces services plus facilement¹¹.

Pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer de plus grandes et meilleures protections aux femmes, les participantes demandent des changements au niveau des transferts gouvernementaux. En ce qui a trait aux allocations familiales, elles expliquent que celles-ci ne devraient jamais être calculées en fonction du revenu du conjoint, particulièrement si ce dernier n'est pas le père des enfants et elles ne devraient aussi jamais être coupées lors de l'étude de leur dossier. Elles revendiquent des protections assurées en cas de séparations, dont des avocats, pour faciliter le respect des responsabilités familiales liées à la garde des enfants tel que les pensions alimentaires.

⁹ Nous avons pu vérifier cette information à travers la lecture d'un article publié par *Le Devoir* et disponible en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/525147/l-injustice-apparente-des-subventions-aux-maisons-d-hebergement-pour-hommes-ou-pour-femmes>

¹⁰ Transport scolaire, cafétéria, service de garde, services de santé, activités parascolaires et sorties scolaires, etc.

¹¹ Ex. : avoir accès à un médecin de famille, à un spécialiste à l'école (orthopédagogue, infirmière, psychologue...), etc.

Les femmes souhaitent des congés de maternité prolongés afin qu'elles puissent passer davantage de temps avec leurs enfants, et ce, sans s'appauvrir. Ces revendications ont comme objectif l'avènement d'une société plus égalitaire et sécuritaire pour toutes les femmes.

b) Recommandations des travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes

À l'instar de ce que les femmes rencontrées lors des groupes de discussion ont dégagé, les travailleuses identifient une meilleure accessibilité aux services et aux ressources d'aide comme étant essentiel pour lutter contre la pauvreté des femmes.

Premièrement, ces dernières recommandent de rendre tous les services d'aide plus accessibles à toutes et à tous, notamment en modifiant certains critères d'admissibilité; en assouplissant les processus administratifs longs et compliqués qui dissuadent parfois certaines personnes à poursuivre les démarches nécessaires pour accéder à divers services; en vulgarisant les formulaires de demande d'aide et en éliminant le jargon qui s'y retrouve parfois; en multipliant le nombre de services offerts gratuitement (e.g. services et produits liés à la maternité et la contraception) et en offrant des services adaptés aux besoins des femmes de la diversité.

Deuxièmement, afin de maximiser l'accessibilité à des services gratuits et de qualité, elles revendiquent un financement accru, récurrent et indexé des organismes communautaires. Pour cette même raison, elles sont également d'avis qu'il faut accroître le financement octroyé aux institutions qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les travailleuses conviennent que des mesures doivent être mises en place, afin de permettre aux femmes d'aller chercher l'aide dont elles ont besoin au moment opportun, et ce, en limitant les obstacles susceptibles de se présenter à elles lors de cette démarche. À titre d'exemple, elles estiment qu'il serait judicieux de garantir qu'elles aient accès à des services de garde, d'interprétation et de transport en commun gratuits ou abordables¹².

Troisièmement, les travailleuses souhaitent l'accroissement du nombre de logements à prix abordable et dont l'accessibilité serait facilitée. En outre, elles mentionnent que les emplacements de ces logements doivent être pensés en fonction de favoriser la mixité sociale et d'éviter la ghettoïsation et la stigmatisation des personnes vivant en situation de pauvreté.

¹² Elles suggèrent d'accroître la disponibilité et l'accessibilité aux transports collectifs. À cet égard, elles désirent que les différents secteurs de l'Outaouais soient mieux desservis, afin de faciliter notamment les déplacements en provenance ou en direction des lieux ruraux.

Enfin, elles exigent une plus grande représentativité des femmes de la diversité dans des postes de pouvoir et insistent sur l'importance de consulter l'ensemble des femmes à toutes les étapes de la création d'une politique.

4.6.3 SOLIDARITÉ

a) Recommandations des participantes aux groupes de discussion

Les participantes demandent davantage de solidarité afin de lutter contre la pauvreté des femmes.

Elles souhaitent d'abord un milieu scolaire plus inclusif et compréhensif quant aux réalités que vivent les familles à faible revenu. Très nombreuses sont les femmes ayant soulevé l'anxiété liée à la rentrée scolaire et aux multiples exigences non adaptées de ce milieu (restrictions pour les collations et les dîners, obligations liées aux effets scolaires, prix des sorties scolaires et des activités sportives parascolaires, etc.). Ainsi, elles demandent que les familles et particulièrement les mères monoparentales aient accès à plus de support et vivent moins de jugement lorsque malgré tous leurs efforts, elles peinent à respecter les exigences scolaires, car décalées par rapport à leurs capacités. Cela aiderait aussi à lutter contre le sentiment que vivent parfois ces mères de ne pas être à la hauteur des attentes de la société vis-à-vis de leurs enfants, ce qui nécessairement aurait aussi des impacts directs sur leur estime de soi.

Ce souhait de solidarité a aussi comme objectif de lutter contre l'isolement social des femmes; les participantes souhaitent avoir accès à davantage de groupes de support et d'entraide. L'investissement dans le milieu communautaire est une solution simple à considérer sachant que ces organismes sont d'importants lieux de socialisation pour de nombreuses femmes telles que les mères monoparentales, les femmes nouvellement immigrantes, les femmes âgées, etc.

De ce vent de solidarité, les femmes souhaitent être témoins d'un éveil et d'une prise de conscience sociétale en ce qui concerne les réalités femmes-hommes et les questions qui touchent l'égalité. Néanmoins, les participantes sont d'avis que cela passera, d'une part, par l'engagement des hommes dans les luttes pour l'égalité, la reconnaissance de leur rôle à jouer à ce niveau et d'autre part, par l'éducation qui devra se faire très tôt dans les écoles afin que les jeunes soient sensibilisés aux réalités du sexisme, du racisme, etc. En d'autres termes, les participantes sont d'avis qu'il faut éduquer les futures générations.

Selon elles, ces solidarités seront essentielles dans la marche vers l'atteinte de l'égalité, car elles aideront les femmes à se sentir appuyer dans des situations de harcèlement au travail, de violence conjugale ou autres.

En conclusion, par leurs réponses à la question – *Si vous étiez première ministre, quelle mesure mettriez-vous en place pour lutter contre la pauvreté des femmes ?* – les participantes démontrent clairement que les luttes contre la pauvreté des femmes passent par l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et que celle-ci ne peut être possible sans davantage de ressources et de protection pour les femmes et de solidarité entre toutes et tous.

b) Recommandations des travailleuses d'organismes œuvrant auprès des femmes

Dans l'optique de favoriser une société plus inclusive, d'améliorer la compréhension des formes intersectionnelles de discrimination et afin de lutter contre les idées préconçues et les préjugés persistants quant aux femmes vivant en situation de pauvreté, les travailleuses sont d'avis qu'un travail de prévention, d'éducation et de sensibilisation doit être entamé, et ce, plus spécifiquement auprès des professionnels qui interviennent dans un contexte d'autorité¹³. À cet égard, elles considèrent qu'une meilleure compréhension de la pluralité des réalités auxquelles sont confrontées ces femmes, ainsi qu'à la diversité des obstacles systémiques susceptibles de limiter leur sortie de la pauvreté permettraient des interventions plus emphatiques et cohérentes.

Concrètement, afin de reconnaître et d'agir sur des exclusions qui peuvent se superposer dans une situation donnée, les travailleuses font valoir la pertinence d'utiliser l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) lors de l'élaboration de mesures, de politiques ou de programmes publics. Selon elles, une telle initiative permettrait d'offrir des services plus adaptés aux besoins réels des femmes et de favoriser leur pleine intégration économique et sociale.

¹³ Policiers, juges, avocats, intervenants de la DPJ, etc.

5. CONCLUSION

En accord avec ce qu'ont exposé nos consœurs Val-Gatinoises dans leur recherche, nous affirmons que les conditions de vie des femmes au Québec régressent. Les mesures d'austérité des dernières années freinent les femmes dans l'atteinte de l'égalité, et ce, sur de multiples fronts.

Dans le cadre de la présente recherche, notre perspective féministe, structurelle et intersectionnelle a permis d'expliquer ce qu'est la féminisation de la pauvreté avec un souci de justesse et de représentativité à l'égard des femmes issues de la diversité. On a pu constater très clairement que la non-utilisation de l'ADS+ dans les décisions politiques a un impact direct sur les conditions de vie des femmes au Québec et conséquemment freine l'atteinte de l'égalité entre les genres. À cet effet, AGIR souhaite rappeler l'importance fondamentale d'utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) à tous les paliers des instances gouvernementales – fédéral, provincial et municipal – dans une optique d'atteinte de l'égalité. Ceci signifie donc que l'ADS+ doit être utilisée dans la conception, l'élaboration et l'évaluation de toutes mesures, pratiques ou décisions gouvernementales.

Par ailleurs, les femmes ont abordé les impacts des coupures en santé, dans les services sociaux et le milieu communautaire. De ces coupures découlent la précarisation du marché de l'emploi féminin de même qu'une hausse du travail invisible réalisé par les femmes. Cela affecte leur santé, porte atteinte à leur sécurité financière et explique la féminisation de la pauvreté.

En discutant avec les femmes lors de la réalisation des groupes de discussion celles-ci ont aussi soulevé des enjeux similaires. Elles ont associé, par exemple, pauvreté à imprévus, insécurités, violences et relations abusives. Elles expliquent que la pauvreté a un effet direct sur leur santé, leur estime personnelle et leur vie de famille. Leur analyse différenciée de la problématique est d'ailleurs particulièrement intéressante ; elles ont nommé les mêmes enjeux soit la précarité du marché du travail et la situation des travailleuses pauvres, le partage inégal des responsabilités familiales et la monoparentalité et l'insuffisance des ressources. Elles dénoncent aussi les trop faibles transferts gouvernementaux en comparaison au coût de la vie et dénoncent le racisme systémique qui placent trop souvent les femmes immigrantes dans une situation d'extrême précarité. Elles concluent que l'État fait des choix qui causent la pauvreté. Finalement, lorsque nous leur avons demandé leurs recommandations en termes de lutte contre la pauvreté des femmes, elles ont demandé plus d'égalité, d'accessibilité aux services et de solidarité. Or, comme les recherches présentées dans ce travail l'ont démontré, les

politiques d'austérité du présent gouvernement sont en totale opposition avec ces revendications.

Dans une recherche éventuelle, il serait important d'aller chercher la parole de femmes vivant d'autres réalités telles que les femmes en situation de handicap ou ayant des incapacités de même que les femmes âgées ou celles qui vivent en région pour ne nommer que celles-là. Selon des données de l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec, les femmes âgées ne disposent que de 59% du revenu des hommes du même âge soit 25,867 \$ contre 44,130 \$ pour les hommes âgés. Cette réalité bien particulière doit être dénoncée et expliquée de même que les répercussions qu'elle entraîne pour ces femmes. Par ailleurs, comme l'ont demandé certaines participantes, il est important de trouver des moyens concrets afin de briser le plafond de verre pour que plus de femmes et notamment celles issues de la diversité aient accès aux postes de pouvoir de tous les paliers politiques.

RÉFÉRENCES

- 1) **AGIR Assemblé des groupes de femmes d'interventions régionales (2004).** *L'égalité des femmes : un idéal à partager* (résumé du mémoire), 5 pages. Version longue [URL : <http://agir-outaouais.ca/wp-content/uploads/2013/06/memoireContratsocial.pdf>] (Février 2018).
- 2) **AGIR Assemblé des groupes de femmes d'interventions régionales (2012).** *AVIS LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ EN OUTAOUAIS*, ConvergencePlus, 15 pages. [URL : http://www.oregand.ca/files/avis_femmes_pauvrete_outaouais-2012.pdf] (Février 2018)
- 3) **ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (AFPC) (2018).** *L'AFPC exhorte le gouvernement à mettre fin au racisme anti-Noirs au Canada* [URL : http://syndicatafpc.ca/lafpc-exhorte-gouvernement-mettre-fin-racisme-anti?_ga=2.37498212.53256588.1519921026-1263214345.1519921026] (Mars 2018)
- 4) **ATD QUART MONDE (2017).** *En finir avec les idées fausses sur la pauvreté, Manuel de lutttes aux préjugés*, 6 pages. [URL : http://www.atdquartmonde.ca/wp-content/uploads/livret_v4_web.pdf] (Février 2018).
- 5) **COMITÉ-FEMMES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (2017).** *Où en sommes-nous? Analyse des conditions de vie des femmes de la Vallée-de-la-Gatineau 2016-2017*, 21 pages.
- 6) **CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (Édition 2016).** *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Québec, 40 pages. [URL: https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf] (Mars 2018).
- 7) **CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (Édition 2017).** *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Québec, 46 pages.[URL : <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2017.pdf>] (Mars 2018).
- 8) **CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (Édition 2018).** *Portrait des Québécoises*, Québec, 52 pages. [URL : <https://www.csf.gouv.qc.ca/article/2018/12/12/portrait-des-quebecoises-edition-2018/>] (Avril 2019).
- 9) **FLEURY, Josiane (2017).** *L'AUSTÉRITÉ A UN GENRE : Présentation de la logique d'activation et de ses impacts sur les femmes et mères assistées sociales au Québec*, 112 pages. [Mémoire déposé à l'École de service social de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise en service social].

- 10) FSSS-CSN (2018).** *La FSSS-CSN, la plus grande organisation syndicale en santé et services sociaux et dans le réseau des services de garde.* [URL : <http://www.fsss.qc.ca/propos/>] (Mars 2018).
- 11) INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS) (2019).** *Revenu viable en 2019: où commence la sortie de la pauvreté.* [URL : <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/revenu-viable-2019-ou-commence-la-sortie-de-la-pauvrete>] (Mai 2019).
- 12) INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS) (2012).** *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ?*, 8 pages. [URL : <https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Note-Aide-sociale-FINAL-web-02.pdf>] (Mars 2018).
- 13) LAPIERRE, Simon et Joscelyne LÉVESQUE (2013).** « 25 ans plus tard... et toujours nécessaires ! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 19, No. 1, pp. 38-64. DOI: 10.7202/1018041ar. [URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/ref/2013-v19-n1-ref0782/1018041ar.pdf>] (Mars 2018).
- 14) LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (LDL) et LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES EN DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS (RODCD) (2015).** *Austérité imposée, droits sociaux menacés ! Pour une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des organismes en défense collective des droits*, 20 pages. [URL : <http://www.defensededroits.com/wp-content/uploads/2015/03/Auste%CC%81rite%CC%81-impose%CC%81e-droits-sociaux-menace%CC%81s.pdf>] (Février 2018).
- 15) REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (RGFCN) (2019).** *Mémoire sur la section 20 du projet de loi C-97 modifiant la Loi sur la réduction de la pauvreté : Remis au Comité permanent des finances.* Document inédit.
- 16) REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE DE MONTRÉAL (ROCFM) (2016).** *Portrait d'impacts des mesures d'austérité sur les familles montréalaises*, 16 pages. [URL : <http://www.rocfm.org/files/att00755.pdf>] (Mars 2018).
- 17) SECRÉTARIAT DE LA CONDITION FÉMININE (2007).** *Plan d'action 2007-2010 : Implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales*, Québec, 15 pages. [URL : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ADS/ads_planaction2007-10.pdf] (Mars 2018).
- 18) WIKIPÉDIA (2018).** Médiane (Statistiques). [URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9diane_\(statistiques\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9diane_(statistiques))] (Mis à jour en février 2018, consulté en mars 2018).

19) WOMEN'S CENTRES CONNECT, NOVA SCOTIA ASSOCIATION OF WOMEN'S CENTRES (2013). *La pauvreté chez les femmes : ce que le Canada doit faire* [Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (FINA) le 5 avril 2013, 4 pages. [URL : http://www.ourcommons.ca/Content/Committee/411/FINA/WebDoc/WD6079428/411_FINA_IIC_Briefs/WomensCentresConnectF8624896.pdf] (Février 2018).

Autres documentations intéressantes à consulter :

CENTRE DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE (CRSA) (2011). *Portrait socioéconomique régional (statistiques) Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) OUTAOUAIS (Région 07)*, 42 pages.

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS (2014). *10 MILLIARDS \$ DE SOLUTIONS : NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT!*, 32 pages.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE Québec (2016). « L'égalité homme-femme L'égalité entre les sexes : un droit inscrit dans la Charte », [URL : <http://www.cdpmj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/droits-pour-tous/Pages/egalite.aspx>].

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (2014). *Bulletin de liaison – Éviter le piège de l'austérité*, Vol. 39, No. 2, 12 pages.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (2017). *Bulletin de liaison – De la maternité à la retraite : QUAND LES INÉGALITÉS DURENT TOUTE LA VIE*, Vol. 41, No. 3, 12 pages.

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPPU) (2015). *FEMMES LOGEMENT ET PAUVRETÉ*, 12 pages.

GILKER LÉTOURNEAU, Valérie (2016). « Reculs des conditions de vie des femmes au Québec en 2015 », *Bulletin de liaison*, Vol. 41, No. 1, pp. 5-6. [URL: <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2016/06/Bul-411-p5-6>].

LANCTÔT, Aurélie (2015). *Les libéraux n'aiment pas les femmes Essai sur l'austérité*, Montréal: Lux Éditeur, 127 pages.

L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC (2016). Reculs des conditions de vie des femmes au Québec en 2015, 55 pages [Études des impacts des mesures d'austérité sur les femmes entre janvier et décembre 2015]. [URL: <http://www.rcentres.qc.ca/files/rfemmes-austerite-mars2016.pdf>].

PAYETTE, Lise et al. (2015). *Manifeste des femmes Pour passer de la colère au pouvoir*, Québec Amérique, 29 pages.

Annexe 1 : Formulaire de consentement



109, rue Wright, bureau 201
Gatineau (Québec) J8X 2G7
819 770-0351

www.agir-outaouais.ca

www.femmeselues.ca

 [/agir.outaouais](https://www.facebook.com/agir.outaouais)

 [@agiroutaouais](https://twitter.com/agiroutaouais)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet: *Un regard différencié sur la pauvreté des femmes en Outaouais.*

Personne à contacter pour toutes questions:

Josiane Fleury et Hamida Melouane (819 770-0351)

Projet.agir@bellnet.ca et Agir.femme@qc.aira.com

Invitation à participer : En tant que femme, je suis invitée à participer à cette recherche action participative dans le cadre d'un projet de stage en partenariat avec l'organisme AGIR Outaouais (Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales).

Objectif du projet : Le but de cette recherche menée par l'Organisme AGIR Outaouais et l'étudiante Josiane Fleury est de donner la parole aux femmes de l'Outaouais afin qu'elles échangent sur différentes questions liées aux femmes et au vécu de la pauvreté.

Participation volontaire :

Ma participation consiste à prendre part à un groupe de discussion avec d'autres femmes, d'une durée approximative d'une heure trente (1h30) à deux heures (2h). En participant à ce groupe de discussion, j'accepte que les échanges soient enregistrés. À tout moment, je suis libre de me retirer du groupe de discussion sans subir de conséquences négatives. Lors des échanges, je peux aussi choisir de ne pas répondre à certaines questions.

Confidentialité et anonymat :

J'ai l'assurance d'AGIR Outaouais et de l'étudiante Josiane Fleury que l'information que je partagerai restera strictement confidentielle; les partages et témoignages seront rendus anonymes et aucune information ne permettra de m'identifier. Toutefois, je comprends cependant que la confidentialité ne peut pas être assurée complètement dans le contexte d'un groupe de discussion, mais j'accepte de préserver la confidentialité des propos partagés par les femmes présentes au groupe de discussion.

Acceptation:

Je, (_____), accepte de participer à ce projet mené par AGIR Outaouais et l'étudiante Josiane Fleury.

Consentement

J'ai lu et compris toute l'information relative à ce projet de recherche. Je comprends que je pourrai poser des questions pendant toute la durée de ma participation, à laquelle je pourrai mettre fin à tout moment sans fournir aucune justification et sans conséquence. En signant, je consens librement à participer à ce projet de recherche selon les conditions précisées plus haut et je m'engage à conserver l'anonymat de toutes les participantes de la recherche de même que la confidentialité de tous propos partagés lors du groupe focus.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature de la participante

Date

Je certifie avoir expliqué à la participante les objectifs et les implications du projet de recherche. Je déclare également avoir répondu clairement à ses questions et lui avoir indiqué qu'elle reste à tout moment libre de mettre fin à sa participation au projet sans avoir à se justifier de quelque manière que ce soit.

Signature de l'étudiante stagiaire

Date

Annexe 2 : Guide d'entretien



Questions

1. Comment définiriez-vous la pauvreté, autrement dit, qu'est-ce qu'une personne pauvre selon vous ?
2. Comment pensez-vous que la pauvreté peut affecter la vie des gens au quotidien ? (vie familiale, vie sociale, travail, etc.)
3. À votre avis, est-ce que les femmes et les hommes vivent la pauvreté de la même façon ?
4. Selon vous, qu'est-ce qui cause la pauvreté ?
5. Croyez-vous que les causes de la pauvreté des femmes sont les mêmes que celles des hommes ?
6. Est-ce que les femmes vivent des réalités qui ne sont pas prises en compte par les gouvernements. Autrement dit, est-ce que les gouvernements prennent en compte les besoins des femmes ?

Annexe 3 : Invitation journée de formation, présentation et consultation



Un regard différencié sur la pauvreté des femmes en Outaouais.

FORMATION-PRÉSENTATION-CONSULTATION-RÉSEAUTAGE



AGIR vous invite à une journée de formation, présentation et consultation en lien avec la recherche qualitative intitulée : *Un regard différencié sur la pauvreté des femmes en Outaouais.*

Mercredi 24 janvier 2019

9 h 00 à 16 h 00

238 Chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1J3



Josiane Fleury est la conceptrice de la recherche et intervenante au Centre Élizabeth Fry. Elle a réalisé les groupes de discussion qui ont donné lieu à la recherche qualitative qui vous sera présentée. Josiane est très sensible aux discriminations vécues par les femmes. Son mémoire de maîtrise portait sur la : *Présentation de la logique d'activation et de ses impacts sur les femmes et mères assistées sociales au Québec.*



Lyne Bouchard est la formatrice en analyse comparative selon les sexes plus (ACS+). Elle est la fondatrice de *CONVERGENCE*, une coopérative d'expertes conseils établie depuis 30 ans. Elle a travaillé sur de nombreux projets avec AGIR.

Programme de la journée

9 h 00 Accueil

9 h 30 Formation sur l'analyse comparative selon les sexes plus

11 h 30 Dîner réseautage

12 h 30 Présentation du travail de recherche

13 h 45 Atelier de consultation/discussion/échange

15 h 00 Plénière

16 h 00 Fin de la rencontre

Coût 20 \$

Incluant dîner

Chèque libellé à

AGIR

Inscription obligatoire

Communications.agir@bellnet.ca

819-770-0351

Annexe 4 : Programme journée de formation, présentation et consultation



Programme

9 h 00 Accueil

9 h 30 Formation sur l'Analyse comparative
selon les sexes plus

11 h 30 Dîner réseautage

12 h 30 Présentation travail de recherche

13 h 45 Atelier de
consultation/discussion/échange

15 h 00 Plénière

16 h 00 Fin de la rencontre

*Si vous étiez première ministre, quelles
mesures mettriez-vous en place pour
lutter contre la pauvreté des femmes ?*



Tableau : Compilation des recommandations prioritisées lors de l'événement : « *Un regard différencié sur la pauvreté des femmes en Outre-ouis : FORMATION-PRÉSENTATION-CONSULTATION-RÉSEAUTAGE* »

ÉGALITÉ	ACCESSIBILITÉ	SOLIDARITÉ	ZONE DE DÉLINQUANCE
<p>Garantir un revenu viable à l'ensemble de la population ;</p> <p>Assurer une meilleure reconnaissance des emplois traditionnellement féminins et du travail non rémunéré des femmes ;</p> <p>Pour un même service offert, attribuer aux ressources qui viennent en aide aux femmes le même financement que celui qui est octroyé aux organismes pour hommes.</p>	<p>Rendre tous les services d'aide plus accessibles à tous en : modifiant les critères d'admissibilité, vulgarisant les formulaires de demande d'aide, augmentant le nombre de services offerts gratuitement, allant chercher les femmes qu'on <u>invisible</u> ;</p> <p>Accroître le financement des organismes communautaire, afin de maximiser l'accessibilité et la gratuité des services (financement récurrent et indexé) ;</p> <p>Accroître le financement institutionnel, afin d'offrir des services complets et accessible à toutes et à tous (e.g. santé mentale, réadaptation en dépendance, transport, services de garde et services d'interprétation) ;</p> <p>Accroître l'accessibilité aux logements à prix abordable. Construire davantage de logements à prix abordable, créer une politique globale « du coût du loyer - fixé selon certains critères ». Réaménagement pour éviter les « ghettos », guichet unique pour l'accessibilité ;</p> <p>Inclure les femmes de la diversité (<u>intersectionnalité</u>) dans des postes de pouvoir et consulter les femmes de la diversité à toutes les étapes de la création d'une politique.</p>	<p>Travail de sensibilisation, de prévention et d'éducation relativement aux situations de précarité / réalités <u>intersectionnelles</u> ;</p> <p>Sensibiliser les intervenant en contexte d'autorité et policiers, DPF, avocats aux réalités des personnes. (Pluralité des réalités, diversité, <u>intersectionnalité</u>) ;</p> <p>Utiliser l'ADS+ lors de l'élaboration de mesures, de politiques ou de programmes publics (favoriser l'adoption de mesures inclusives).</p>	<p>Améliorer l'accessibilité aux services et aux produits liés à la maternité et la contraception en garantissant leur gratuité ;</p> <p>Mettre en place des stratégies qui permettent d'assurer aux enfants une éducation non genrée et dépourvue de stéréotypes de genre.</p>